

LEFRANCO

DEPUIS 1928, LE SEUL JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE EN ALBERTA

20 pages

- Du 1^{er} au 14 septembre 2022
- 1,25\$ • Volume 92 • N° 19
- N° de convention 40011833

- @JournalLeFranco
- Le Franco (journal)
- Lefrancojournal
- www.lefranco.ab.ca



SANTÉ

Quelle est la situation de l'avortement en Alberta?

► 2 à 6

ENVIRONNEMENT



ÉLEVAGE
L'INNOVATION
EST LANCÉE

► 9

ENVIRONNEMENT



PLASTIQUE
L'UTOPIE
DEVIENDRA-
T-ELLE
RÉALITÉ?

► 13



POLITIQUE



COURSE À LA
CHEFFERIE
DU PCU
LES FEMMES
SONT PRÊTES
À MENER LE
COMBAT

► 18-19

PORTRAIT



MARIE-PIERRE
CASTONGUAY
L'ŒIL SUR LA VIE

► 20



↑ Crédit : CCO Public Domain - pxhere.com

LA PETITE HISTOIRE DE L'ACCÈS À L'AVORTEMENT AU CANADA



PROVINCIAL

SANTÉ

IJL -
RÉSEAU.PRESSE
- LE FRANCO



« L'ACCÈS À L'AVORTEMENT RESTE UN DÉFI POUR TELLEMENT D'ALBERTAINES »

Janis Irwin



VIENNA DOELL
JOURNALISTE

Pour ou contre l'avortement, le débat s'enflamme aux États-Unis depuis l'annonce le 24 juin dernier de la révocation de l'arrêt *Roe contre Wade*. Il existe des similarités entre notre histoire de l'avortement et celle de notre voisin au sud, mais quelle est la situation actuelle au Canada? Entre assurance et questionnements, l'avenir des droits reproductifs et de l'avortement divise aussi ici.

« Ma thèse porte sur l'antiféminisme conservateur et, plus spécifiquement, je travaille sur le mouvement contre l'avortement aux États-Unis », explique Véronique Provonost, doctorante en sociologie et en études féministes de l'Université du Québec à Montréal.

Pendant dix ans, Véronique s'est plongée dans l'histoire des lois canadiennes sur l'avortement et ce qui les différencie de celles des États-Unis. Elle fait un constat rapide : depuis l'arrivée de l'homme blanc, les droits des femmes ont été mis à mal.

DES FEMMES DEVENUES CRIMINELLES

« Dès le départ, en 1869, deux ans après la Confédération [canadienne], une loi a été adoptée pour criminaliser l'avortement », relate Véronique. Une loi qui prévoyait d'ailleurs une condamnation « à la prison à vie » à ses contrevenants.

La criminalisation de l'avortement a été suivie par celle de la contraception en 1892. À l'époque, la loi avait une large portée et interdisait formellement, « la distribution, la vente, mais aussi toute la diffusion d'informations autour de la contraception ».

Pendant des décennies, ce cadre législatif est resté fixe, sans amélioration ou changement. La sociologue démontre qu'entre les années 1900 et 1960, l'avortement au Canada était passé sous silence.

LES TEMPS CHANGENT, LES LOIS ÉVOLUENT

À la suite des pressions exercées par plusieurs mouvements sociaux de la fin des années 1960,

les lois contre l'avortement et la contraception du 19^e siècle ont finalement été modifiées.

Le vent du changement a soufflé grâce à « des pressions qui sont venues, oui, des milieux médicaux et des milieux juridiques, mais aussi du milieu des femmes », raconte Véronique. « Les groupes de femmes étaient très investis » afin d'obtenir des droits reproductifs.

Véronique met en lumière les premiers signes du changement législatif au niveau fédéral. « En 1967, le gouvernement répond à cette pression et crée la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada ».

Pendant la durée des travaux de cette Commission, « des centaines et des centaines de femmes ont envoyé des lettres aux commissaires, d'autres se sont présentées en personne pour pouvoir raconter [leur histoire] », décrit la sociologue.

Parmi les anecdotes reçues par les commissaires, de nombreuses décrivaient « les conséquences que les femmes ont subies en raison de cette dépossession ou de l'absence de contrôle sur l'autonomie de leur corps ».

Elle précise que ce n'est qu'en 1969 que l'ancien premier ministre Pierre Elliot Trudeau a décriminalisé la contraception et légalisé l'avortement pour faire suite aux recommandations de la Commission « de légaliser l'avortement au moins pour les 12 premières semaines de grossesse ».

Par contre, ce n'est pas cette décriminalisation de l'avortement qui a donné aux femmes leur totale autonomie corporelle. En effet, à cette époque « il y avait un comité d'avortement thérapeutique qui estimait que l'avortement était nécessaire ou non pour la personne qui en faisait la demande », décrit Véronique. Ce comité médical décidait donc pour la patiente et ralentissait alors le processus d'accès. C'était « encore d'autres personnes qui prenaient la décision à leur place ».

UN MÉDECIN EN CROISADE

Durant les années 1970, « le docteur Morgentaler va décider d'aller à l'encontre des lois qui sont mises en place et va ouvrir la première clinique

d'avortement illégale à Montréal », évoque l'experte sur la question.

À force de contester aux lois en vigueur, puis de les contester, le docteur Morgentaler s'est finalement retrouvé devant la Cour suprême du Canada en 1988. Les juges vont alors « estimer que la loi qui est en place depuis 1969 contrevient à la *Charte canadienne des droits et libertés*, en vertu du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité », des droits garantis à l'article 7 de la *Charte*.

Dès lors, la pratique de l'avortement au Canada sera protégée sous la préséance de cette nouvelle interprétation de l'article 7 de la *Charte*. Ce n'est d'ailleurs pas l'unique décision juridique qui a solidifié le droit des femmes à l'avortement.

« C'est une Québécoise, Chantal Daigle, qui s'est retrouvée devant la Cour suprême [...] en 1989, pour plaider que le fœtus en tant que tel n'a pas de statut légal au Canada ». Les juges lui donnent raison. Depuis, le fœtus n'est pas reconnu juridiquement comme une personne, ce qui cimenterait l'accès à l'avortement.

UNE SITUATION DE DROIT RARE

On l'a vu, l'accès à l'avortement au Canada est protégé par la préséance juridique de l'article 7 de la *Charte* sur toutes autres dispositions juridiques. Ainsi, le Canada est « un des rares pays à ne pas avoir une loi sur la question de l'avortement », précise Véronique.

Elle estime aussi qu'une loi pourrait en fait entraver l'accès à l'avortement. « Du moment où nous n'avons pas de loi, alors nous ne pouvons pas mettre des restrictions sur cette loi-là », dit-elle. Mais certaines provinces ont tout de même tenté d'imposer des restrictions à l'accès à l'avortement.

En vertu de la *Loi canadienne sur la santé (LCS)*, « l'avortement est considéré comme un soin de santé essentiel » pris en charge par les provinces, explique Véronique. Cela veut dire que « ce n'est pas un soin de santé que les provinces peuvent du jour au lendemain arrêter de financer » sans pénalité.

Dans les années 1990, le gouvernement de l'Alberta a refusé de financer les avortements dans les cliniques provinciales, bien qu'il continuait de les faire dans les hôpitaux. L'Alberta a alors été pénalisée pour cette pratique en vertu de la LCS.

Bien que cela ne se soit pas répété depuis en Alberta, Véronique nous met en garde, « c'est toujours le cas au Nouveau-Brunswick ». En effet, les pénalités que le gouvernement provincial encourt ne le freine pas autant, « il ne finance toujours pas les avortements à l'extérieur des hôpitaux ».

L'ACCÈS À L'AVORTEMENT RESTE UN DÉFI

Le débat sur l'avortement au Canada ne se limite pas à son aspect purement juridique. Janis Irwin,

C'est quoi les droits reproductifs?

Au Canada, même si les droits « reproductifs » sont souvent cités, on privilégie une approche globale, c'est-à-dire que « les droits, les connaissances et la capacité de prendre les décisions et d'accéder à des services » sont offerts à tous. Selon le site web de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « les droits reproductifs sont relatifs à la fécondité ». Ils diffèrent des droits sexuels qui, eux, sont liés à la sexualité de la personne. Donc, si une personne a des droits reproductifs, elle a le choix à la grossesse, l'accouchement, l'avortement et d'autres processus qui concernent la fécondité.

députée à l'Assemblée législative de l'Alberta, souligne la difficulté majeure qu'ont les patientes à avoir réellement accès à l'avortement en Alberta.

«L'accès à l'avortement reste un défi pour tellement d'Albertaines», dit la whip adjointe de l'opposition officielle et porte-parole en matière de condition féminine et d'enjeux LGBTQ2S+. Avec seulement trois cliniques d'avortement dans la province, toutes situées en zones urbaines, la situation dans «l'Alberta rurale est une énorme inquiétude», décrit-elle.

L'accès à ces cliniques est nécessaire pour tous les types d'avortements, mais plus particulièrement pour les avortements chirurgicaux. L'avortement par médicament représente 40% des avortements en Alberta, selon Véronique Pronovost.

Janis Irwin, elle, insiste sur les problèmes liés aux déplacements à partir de Grande Prairie, Fort McMurray ou Lethbridge et le questionnement possible de l'entourage des femmes qui voyagent pour obtenir de tels soins. «Vous essayez de comprendre comment vous pouvez voyager et vous absenter sans être stigmatisée», ajoute-t-elle. L'absence au travail, le coût du voyage et le temps d'attente peuvent constituer des obstacles pour de nombreuses personnes.

Cependant, l'accès à des services limités n'est pas la seule bataille à laquelle les Canadiens, et en particulier les Albertains, doivent prêter attention.

MOUVEMENTS POPULAIRES CONTRE L'AVORTEMENT

«Nous avons entendu beaucoup de rhétorique des politiciens conservateurs, y compris le membre du PCU (Parti conservateur uni), Arnold Viersen célébrant l'annulation de *Roe contre Wade*», dit Janis Irwin, avec frustration.

Le parti politique qui a reçu le plus de dons en Alberta après le NPD et le PCU est le parti Prolife, un parti qui est explicitement anti-avortement. Aujourd'hui, en Alberta, il y a près d'une cinquantaine d'organisations contre l'avortement, selon la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada.

Véronique Pronovost souligne que ces groupes anti-avortement exercent une influence majeure dans tout le Canada. «Il y a eu un sondage en 2018 qui disait que 68% de Canadiens étaient pour le fait de mettre des restrictions sur le droit à l'avortement». Tout comme «*Roe contre Wade* aux États-Unis a galvanisé les troupes pro-choix au Canada», dit Véronique, les mouvements anti-avortement le sont par le renversement de cet arrêt.

Elle conclut, «attention, aujourd'hui, le droit peut-être n'est pas menacé, mais si on ne fait rien et qu'on laisse les gens continuer à faire ce qu'ils font [...], on laisse le mouvement contre l'avortement se mobiliser, poser des actions et essayer de changer les mentalités». ▲

« EN 1869, DEUX ANS APRÈS LA CONFÉDÉRATION [CANADIENNE], UNE LOI A ÉTÉ ADOPTÉE POUR CRIMINALISER L'AVORTEMENT »

Véronique Pronovost



« DES CENTAINES ET DES CENTAINES DE FEMMES ONT ENVOYÉ DES LETTRES AUX COMMISSAIRES, D'AUTRES SE SONT PRÉSENTÉES EN PERSONNE POUR POUVOIR RACONTER [LEUR HISTOIRE] », DÉCRIT LA SOCIOLOGUE »

Véronique Pronovost

Pour plus d'information :

- Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada : t.ly/wb33
- Cliniques et services d'avortement au Canada : t.ly/38dN
- Liste des groupes anti-avortement au Canada : t.ly/BmEK
- Alberta Abortion Access Network : t.ly/bWR2

GLOSSAIRE

GALVANISER
Donner de l'énergie à quelque chose



↑ Crédit : Trym Nilsen @trymon / Unsplash.com

OPPOSITION À L'AVORTEMENT : LES BIAIS DE CONFIRMATION VONT NOURRIR LE DÉNI

Dissonance cognitive, biais de confirmation, déni. Trois ingrédients-clefs pour la dissémination de la désinformation, réunis dans la même histoire, celle d'une enfant de 10 ans qui a failli ne pas avoir le droit de se faire avorter aux États-Unis.

Le 1^{er} juillet, un quotidien de l'Indiana était le premier à rapporter cette histoire, citant une obstétricienne-gynécologue locale, la D^{re} Caitlin Bernard, qui avait dit avoir procédé à l'interruption de grossesse d'une enfant de 10 ans, parce qu'en Ohio, ce traitement lui était désormais interdit. L'enfant avait été victime d'un viol. Le président Biden allait citer cette histoire en exemple quelques jours plus tard.

Immédiatement, des groupes antiavortement, des élus et même des médias ont mis en doute la véracité de l'histoire. Et la D^{re} Bernard est devenue la cible d'attaques à l'échelle nationale.

Dissonance cognitive : on désigne par ce terme ce qui se passe dans notre cerveau lorsqu'il est confronté à deux informations contradictoires. Dans ce cas-ci, Laura Hazard Owen, la rédactrice en chef du Nieman Journalism Lab, explique que c'est une histoire horrible «et nous ne voulons pas croire qu'une enfant de 10 ans puisse devenir enceinte».

Le tout, accompagné d'un biais de confirmation : si on est contre l'avortement, c'est parce qu'on croit que de le rendre illégal n'aura que des bénéfices, et cette histoire entre en conflit avec cette croyance. On aura donc tendance à écouter les «explications» qui confirment notre croyance, comme ce procureur de l'Ohio qui a d'abord assuré que ce viol n'avait pas été signalé ou comme ces commentateurs assurant qu'un avortement serait rarissime à cet âge. Un éditorial du *Wall Street Journal* titrait même le 12 juillet : «Une histoire d'avortement trop belle pour être confirmée».

Troisième ingrédient, le déni : la police de l'Ohio a bel et bien arrêté le principal suspect le 13 juillet, qui aurait avoué son crime ; les journalistes ont révélé qu'il y avait bel et bien eu une plainte déposée auprès de la police dès le 22 juin ; et comme l'a rapporté le quotidien

Columbus Dispatch, rien qu'en Ohio, 52 avortements ont été pratiqués en 2020 chez des moins de 15 ans. Pourtant, ces faits ont amené peu de commentateurs à reconnaître leur erreur.

Et ce ne sont plus les seuls faits qui ont provoqué de la dissonance cognitive, résumait le 18 juillet la chroniqueuse du *New York Times* Michelle Goldberg : une femme a dû voyager dans un autre État parce que les médecins locaux refusaient de mettre fin à une grossesse extra-utérine (qui peut entraîner la mort) ; une autre a été confrontée à des médecins qui ne voulaient pas l'aider à terminer sa fausse couche. Les opposants à l'avortement rétorquent que les lois antiavortement n'empêchent pas les médecins de procéder dans de tels cas, mais en même temps, note Goldberg, rien ne montre que les élus sont prêts à clarifier les lois en question.

«Il est courant pour les opposants à l'avortement de prétendre que l'avortement n'est jamais médicalement nécessaire. Parmi les élites conservatrices, cet argument repose sur des astuces sémantiques, définissant l'interruption de grossesse pour sauver la vie d'une femme comme étant quelque chose d'autre qu'un avortement.»

Il va pourtant falloir que les journalistes et les commentateurs s'ajustent, poursuit Laura Hazard Owen, du *Nieman Journalism Lab*. Parce que ces histoires vont se multiplier, renchérit Susan Matthews, directrice de l'information du magazine *Slate*. Même là où ils ont le droit, des médecins comme la D^{re} Bernard pourraient y penser à deux fois, suggère sa collègue Tracey Wilkinson dans une lettre au *New York Times* qu'elles étaient censées signer toutes les deux... avant que le procureur de l'Indiana n'annonce qu'il ouvrirait une enquête contre Caitlin Bernard.

Quant aux journalistes, ils devront accepter qu'ils doivent se contenter de sources anonymes, sans quoi ces histoires passeront loin des écrans radars, conclut Owen : «d'innombrables histoires d'avortements ne seront jamais racontées, parce que ce sera trop risqué.» Ce qui, en retour, reconfortera ceux qui préféreront le déni. ▲



AGENCE SCIENCE-PRESSE

« NOUS NE VOULONS PAS CROIRE QU'UNE ENFANT DE 10 ANS PUISSE DEVENIR ENCEINTE »

Laura Hazard Owen

Lien vers l'article original : <https://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2022/07/22/opposition-avortement-biais-confirmation-nourrir-deni>

GLOSSAIRE
RARISSIME
Très peu fréquent

PASCAL LAPOINTE
JOURNALISTE

avec Jean-Emmanuel Fortier et Fuat Seker

le tété journal Alberta

18h

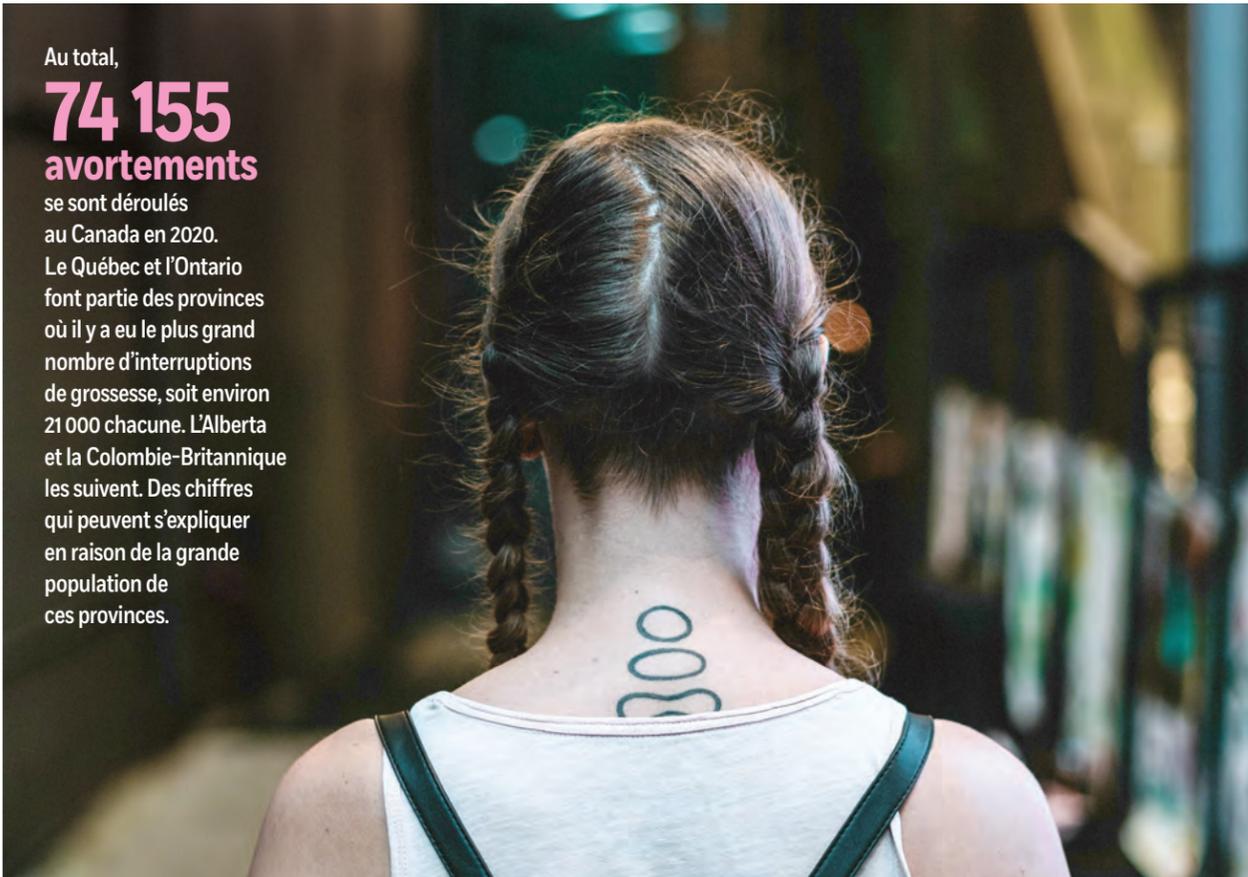
ICI TÊLÉ

Au total,

74 155
avortements

se sont déroulés
au Canada en 2020.

Le Québec et l'Ontario font partie des provinces où il y a eu le plus grand nombre d'interruptions de grossesse, soit environ 21 000 chacune. L'Alberta et la Colombie-Britannique les suivent. Des chiffres qui peuvent s'expliquer en raison de la grande population de ces provinces.



↑ Crédit : Max @notquitemax / Unsplash.com

UN TÉMOIGNAGE SUR UNE RÉALITÉ ENCORE SENSIBLE



IJL -
RÉSEAU.PRESSE
- LE FRANCO

« COMMENT DIRE À SES PROFESSEURS ET À SON TRAVAIL QUE L'ON EST MALADE PARCE QU'ON A AVORTÉ? TU NE PEUX PAS, ALORS SOIT TU ENDURES, SOIT TU INVENTES QUELQUE CHOSE »
Frances

11 983, c'est le nombre d'avortements ayant eu lieu en Alberta en 2020 d'après la **Coalition pour le droit à l'avortement au Canada** (CDAC). Si dans la théorie l'avortement est accessible, dans les faits, la démarche est complexe à de nombreux égards. Frances, 25 ans, partage son expérience sur un sujet qui semble encore tabou aujourd'hui.

Lorsque Frances apprend qu'elle est enceinte pour la première fois, elle ne s'y attend pas. Après avoir fait un test de grossesse, elle se rend chez un médecin pour effectuer une échographie. Complètement perdue, l'Albertaine se remémore la réaction de celui-ci lorsqu'elle lui fait part de son envie d'avorter. « Il ne m'a pas dit qui appeler et où aller, il a juste supposé que je mènerais la grossesse à terme ».

Dans la province albertaine, seulement trois cliniques offrent le service d'interruption volontaire de grossesse (IVG) : une à Edmonton et deux autres à Calgary. Lorsqu'elle appelle l'une d'elles, Frances doit créer un code afin de préserver la confidentialité de son dossier, mais aussi son anonymat, et pour faciliter les relations avec les professionnels de santé. D'ailleurs, même l'adresse de la clinique n'est communiquée qu'une fois la date du rendez-vous confirmée.

Un processus qui en dit long sur les moyens mis en œuvre pour offrir à ces femmes en difficulté un maximum d'intimité. « Vous savez, les avortements sont très stigmatisés, alors les cliniques veulent s'assurer que tout reste privé », signale-t-elle. C'est aussi à cause de cette stigmatisation que Frances garde l'anonymat lors de son entrevue avec la rédaction. Cette dernière a essayé de rejoindre ces cliniques pour obtenir des éclaircissements sur le processus médical, toutes ont refusé de commenter.

UNE OPÉRATION QUI SE DÉROULE EN PLUSIEURS ÉTAPES

Après deux semaines d'attente, l'étudiante se rend finalement à la clinique accompagnée de son petit ami qui souhaite la soutenir dans cette épreuve. Dès son arrivée, on lui remet un questionnaire médical à remplir, puis elle rencontre une travailleuse sociale. Cette dernière vérifie si Frances est contrainte ou si elle a choisi l'IVG de son plein gré. Elle en profite pour lui donner de l'information sur les méthodes contraceptives et lui explique les différentes options pour l'intervention.

La première méthode est l'interruption volontaire de grossesse médicale. Un processus faisant



↑ Woman's Health Options, la seule clinique d'avortement à Edmonton. Crédit : Vienna Doell

appel à deux médicaments : l'un qui interrompt la grossesse, l'autre qui déclenche l'expulsion du contenu de l'utérus. Bien qu'elle avait fait ce choix, la jeune femme change finalement d'avis pour une IVG instrumentale, aussi appelée chirurgicale.

Elle révèle, « quand elle m'a décrit ce qui se passerait, c'est-à-dire que vous devez vous asseoir sur les toilettes, qu'il y aurait beaucoup de sang et qu'il pourrait y avoir des morceaux de fœtus qui sortiraient, j'ai eu très peur. J'ai demandé à ce qu'on fasse la chirurgie ».

Frances passe alors une échographie pelvienne. Une sonde est introduite dans le vagin afin de déterminer le nombre de semaines de grossesse. Puis, on lui administre un traitement antidouleur et on lui propose un médicament contre l'anxiété, un test de dépistage pour les infections sexuellement transmissibles (IST).

Dans la salle d'opération, les drogues commencent à faire effet. « Elles me donnaient l'impression d'être étourdie, comme endormie, mais tu n'es pas officiellement mis sous anesthésie. » La procédure peut alors commencer. Le médecin insère un **spéculum** dans le vagin afin de mieux voir le col de l'utérus. Il le nettoie puis le « gèle », un autre terme pour décrire une anesthésie locale. Ensuite, le praticien dilate graduellement le

col afin d'introduire un petit tube qui aspire ce qui se trouve dans l'utérus. Il vérifie que ce dernier est vide en faisant une dernière aspiration.

Cette opération qui dure pourtant une dizaine de minutes peut sembler une éternité. Allongée sur la table, Frances regarde le plafond. « Ils peignent les dalles du plafond au-dessus de vous pour que vous ayez quelque chose à regarder. En général, ce sont des fées, des fleurs ou le ciel », se remémore-t-elle.

L'IMPOSSIBILITÉ DE PARLER DE SON EXPÉRIENCE

Après l'opération, la jeune patiente doit rester assise dans une salle de repos pendant environ 30 minutes. L'infirmière prend sa température et sa fréquence cardiaque. Il faut qu'elle aille aux toilettes afin de vérifier que les saignements sont légers, sans hémorragie.

Une fois que sa santé est considérée hors de danger, la patiente peut sortir accompagnée. Car, comme pour chaque opération où l'on subit une anesthésie et on ingère des antidouleurs, la conduite est interdite. Frances est aussi invitée à partager son expérience afin de faciliter, peut-être, le deuil. Frances aurait aussi pu demander les restes de l'embryon et effectuer une cérémonie, un adieu avant de les enterrer, mais elle n'a pas voulu s'engager dans ces démarches. « Je pensais ne pas en avoir besoin, j'avais l'impression que personne n'était censé savoir », révèle-t-elle.

Cependant, pour l'étudiante, l'expérience ne s'est pas arrêtée là. Comme la travailleuse sociale le lui avait recommandé, elle décide de se faire poser un dispositif intra-utérin (DIU). En forme de T, ce petit stérilet en plastique est inséré dans l'utérus afin d'agir comme contraceptif. Il a donc été placé juste à la fin de l'intervention, ce qui est une pratique courante à la suite d'une IVG.

Toutefois, pour Frances, le processus de guérison a été très douloureux et long. Pendant plusieurs mois, elle a souffert de douleurs pelviennes. Ces crampes au niveau des ovaires l'empêchent de marcher et de se rendre à l'université. Elle se désole, « comment dire à ses professeurs et à son travail que l'on est malade parce qu'on a avorté? Tu ne peux pas, alors soit tu endures, soit tu inventes quelque chose ».

L'étudiante se répète alors qu'il s'agit seulement de simples douleurs menstruelles et souffre pendant de nombreuses semaines, en silence. Au bout de quatre mois, Frances est totalement guérie. Pourtant, elle se rend rapidement compte que le stérilet n'a pas joué son rôle de contraceptif, car elle tombe à nouveau enceinte.

SE SERRER LES COUDES

Cette seconde fois, la jeune femme connaît le processus et décide de prendre directement rendez-vous à la clinique de Calgary. Tout se déroule de la même façon et le docteur lui retire également son DIU pour lui en poser un nouveau. « J'étais moins paniquée, j'avais moins peur, mais je me sentais juste très honteuse, car mon partenaire et moi, on a tout fait correctement, on a pris les bons contraceptifs », confesse-t-elle.

Frances a apprécié le soutien qu'elle a reçu au cours de ces deux interventions. Que ce soit de la part de son compagnon, mais aussi du personnel soignant, elle ne s'attendait pas à cette gentillesse. Elle reconnaît, « on a tous nos idées sur la façon dont l'avortement est supposé se dérouler, mais dans l'ensemble, les gens étaient extrêmement gentils ».

Cette gentillesse est accompagnée d'une solidarité qu'elle a également remarquée dans l'établissement de santé. L'étudiante avoue avoir aussi été interloquée par la diversité des patients. « Il y avait des adolescentes, des quadragénaires, des gens de toutes les ethnies, certains portaient même des vêtements religieux, je ne sais pas pourquoi cela m'a surpris », affirme-t-elle. Par contre, dans la salle d'attente dédiée à la chirurgie, les patientes se retrouvent seules, sans leurs proches. Certaines

langues se délient, partagent leurs histoires. D'autres sont silencieuses. Frances se souvient, « la première fois que j'y suis allée, j'étais vraiment heureuse que quelqu'un me parle pour me distraire et me faire sentir moins seule ». Elle conclut, « je pense qu'il y a comme une connexion que tout le monde ressent parce que nous sommes tous ici dans la même position ». ▲

GLOSSAIRE

SPÉCULUM

Outil médical permettant d'élargir une cavité naturelle



CHLOÉ LIBERGE
JOURNALISTE

La Coalition pour le droit à l'avortement au Canada est un organisme national féministe qui milite pour assurer le droit et l'accès à l'avortement pour tous. Pour en savoir plus sur les procédures ou pour connaître les cliniques près de chez vous : arcc-cdac.ca



↑ Crédit : Alexander Grey @sharonmccutcheon / Unsplash.com

UNE DOCTEURE NOUS EXPLIQUE L'IVG

L'avortement a fait beaucoup jaser ces derniers temps, particulièrement depuis la révocation de l'arrêt *Roe contre Wade* aux États-Unis le 24 juin dernier. Au Canada, toutefois, il n'existe aucune restriction et sa pratique est légale jusqu'à la fin de la grossesse, et ce, depuis 1988.

Lorsque l'avortement est dit spontané (fausse couche), cela ne pose aucune difficulté sur le plan légal ou éthique, quoiqu'il induise un lot de tristesse considérable pour les parents. Il faut donc ici distinguer la différence entre l'interruption médicale de grossesse (IMG) et l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Dans les deux cas, il s'agit de retirer de l'utérus l'embryon ou le fœtus avant qu'il ne soit viable.

L'IMG se pratique lorsque la santé de la mère est en danger ou lorsque le fœtus est atteint de malformations, de maladies ou d'altérations génétiques graves. Pour sa part, l'IVG découle d'un choix personnel ou familial, et ce, pour toutes sortes de raisons.

Alors que l'Organisation mondiale de la Santé estime qu'entre 2015 et 2019, le nombre d'avortements volontaires pratiqués par année frôlait les 73 milliards, l'avortement demeure illégal et passible de peines d'emprisonnement dans plusieurs parties du monde, peu importe les causes qui motivent ce choix. Ce qui est malheureusement le cas de plusieurs pays en voie de développement. Pour les pays où l'avortement est permis, le manque de ressources (éducation, personnel qualifié, éloignement des centres spécialisés, moyens financiers, délais) peut rendre l'accessibilité à ce traitement laborieux, voire impossible.

Il existe deux voies principales menant à l'interruption de grossesse en fonction du stade de la grossesse et des préférences de la femme. Ces deux voies sont soit chirurgicale, soit médicale. L'avortement chirurgical se pratique à l'aide d'instruments, alors que l'avortement médical utilise essentiellement des médicaments (pilules abortives).

L'IVG CHIRURGICALE

La technique préconisée pour l'IVG chirurgicale est la dilatation-aspiration (90%). Elle est indiquée pour des grossesses allant de cinq à quinze semaines. Elle s'effectue dans une clinique spécialisée, souvent sous sédation administrée par voie intraveineuse. Elle ne nécessite qu'environ cinq à vingt minutes.

Elle s'opère d'abord par l'injection d'un analgésique au niveau du col de l'utérus, puis par l'insertion de tiges ou d'une préparation d'algues comprimées



UN EMBRYON HUMAIN

se définit comme un produit de conception allant de deux à huit semaines de grossesse. Il comprend tous les systèmes organiques qui seront appelés à se développer davantage durant la phase fœtale. Un fœtus est un être humain constitué qui poursuit son développement de soixante jours jusqu'à la fin de la grossesse.

qui vont provoquer la dilatation du col. Un tube rattaché à un appareil de succion est ensuite inséré dans l'utérus afin d'aspirer le fœtus. Parfois le misoprostol peut être employé pour davantage favoriser la détente du col. Pour finir, une curette peut compléter l'intervention en raclant les fragments restants.

C'est une méthode efficace à 99%. Elle est rapide, bien tolérée par la majorité des patientes et comporte peu d'effets secondaires. Bien que rares, parmi les complications possibles, notons les risques d'infection, d'hémorragie, de perforation de l'utérus ou de laceration du col, d'avortement incomplet, d'allergie aux médicaments, d'infertilité et de décès (1 cas sur 160 000).

Les autres méthodes chirurgicales sont beaucoup moins fréquentes, mais à titre d'information il s'agit de l'aspiration menstruelle effectuée au moyen d'une seringue (avortement très précoce entre la troisième et dixième semaine), la dilatation-curetage qui se sert d'emblée de la curette pour détacher le fœtus, la dilatation-évacuation qui utilise des injections de produits chimiques dans la cavité amniotique pour tuer le fœtus avant l'usage de forceps servant à le démembrer et à l'extraire (plus de treize semaines), la dilatation-extraction où le fœtus est tué en cours d'accouchement (plus de vingt semaines), l'hystérotomie qui est un avortement par césarienne pratiqué dans les cas d'anomalie utérine.

L'IVG MÉDICALE

L'utilisation de produits pharmaceutiques pour des fins d'avortement gagne en popularité. Pour plusieurs femmes, c'est une méthode plus discrète, qui s'effectue dans le confort du foyer et en présence d'êtres chers. Elle ne nécessite pas d'instruments chirurgicaux et s'apparente davantage à une fausse couche. Elle doit cependant s'adresser à des grossesses de moins de neuf semaines. Il existe aussi certaines contre-indications à son utilisation, telles que la grossesse ectopique, les troubles de la coagulation, l'asthme non contrôlé, l'insuffisance surrénale, la prise chronique de corticostéroïdes, une anémie sévère et des maladies hépatiques ainsi que rénales mal contrôlées.

Elle nécessite quelques jours de préparation et plusieurs visites médicales, contrairement à la méthode chirurgicale. On utilise deux médicaments pour ce faire. Le premier est la mifépristone, un comprimé pris le premier jour, ce qui induira l'arrêt de la grossesse par le détachement de l'embryon de la paroi utérine. Au deuxième ou troisième jour, la prise de quatre comprimés de misoprostol par voie orale ou intravaginale, engendrera dans les quatre à trente-six heures, l'expulsion du fœtus par le biais de contractions ainsi que la dilatation du col. La combinaison méthotrexate et misoprostol peut être adoptée, mais elle est moins rapide.

Le taux d'efficacité de l'IVG médicale est de l'ordre de 94 à 98%. Comme pour ce qui est de l'avortement par dilatation-aspiration, s'il y a échec, le curetage sera prescrit. La douleur et les saignements qui s'ensuivent sont beaucoup plus importants que pour ce qui est de la méthode chirurgicale, ce qui exigera de prendre un temps de congé et d'obtenir de l'aide à la maison. Elle comporte aussi des effets secondaires plus invalidants, dont les maux de tête, les nausées et vomissements, la fièvre et les frissons, la diarrhée, les étourdissements, la sensibilité des seins et les éruptions cutanées. Des analgésiques peuvent aider à soulager ces symptômes. Les complications sont encore une fois plutôt rares (infection, hémorragie, réaction allergique, avortement incomplet ou poursuite de la grossesse).

Certains couples pourront éprouver un sentiment de deuil par suite d'un avortement. Il est important dans ces cas de leur offrir un support psychologique. Il se peut aussi que cela affecte le désir sexuel chez la femme. Cela est généralement de courte durée et il faut la rassurer.

En aucun cas, l'avortement devrait être imposé à une femme qui ne le désire pas. Encore moins pour des raisons d'**eugénisme** sexuel où le sexe masculin est privilégié pour des raisons culturelles ou de trafic de produits d'avortement à des fins cosmétiques. Il faut se rappeler que l'IVG est un geste médical qui vise à protéger la santé physique et psychologique de la femme. Lui refuser cet accès pourrait l'encourager à avoir recours à l'avortement clandestin, qui a le potentiel d'avoir des effets néfastes sur sa santé, des séquelles significatives dont l'infertilité et même la mort. ▲



DR^E JULIE L. HILDEBRAND

DR^E Julie L. Hildebrand exerce en médecine familiale à Edmonton. Bilingue, elle est très heureuse de pouvoir répondre aux besoins de la francophonie plurielle de la capitale provinciale. Spécialiste du diabète, des dépendances et de l'utilisation du cannabis thérapeutique, elle privilégie la prévention et l'éducation.

LES TWEETS DE LA SEMAINE



ACFA
@ACFAAB

L'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. The ACFA is the spokes organization of Alberta's French-speaking community. (#frab)



Hier, un monument visant à commémorer la signature du #Treaty6 a été dévoilé à la Législature albertaine, après 10 ans d'efforts. C'est créé par Herman Poulin, Franco-Albertain engagé de St-Paul. Nous sommes tous visés.e.s par les traités, félicitations pour cette réalisation!



Tanya Saumure

@TanyaSaumure
Maman engagée - Finissante #frab - Directrice des services à La Cité francophone - Présidente du CSCN - Présidente de la FCSFA

Je termine un 3e mandat comme présidente du @CSCNInfo. Une nouvelle présidence ce soir. J'ai adoré ce rôle et je suis reconnaissante. J'ai appris, pensé, mal dormi, célébré, revendiqué, patienté, collaboré, rassemblé. J'ai des cheveux blancs. Je vous reviens dans 2 ans la #frab!

L'AVORTEMENT : PEUT-ON LÉGIFÉRER SUR UNE QUESTION MORALE?

Tabou, faux dilemme pour les uns, question difficile, voire insoluble pour d'autres. Pourtant, rien n'est moins sûr. Qu'ils soient pour l'avortement, libéraux ou progressistes (pro-choix), ou qu'ils s'y opposent, conservateurs et chrétiens (pro-vie), l'affrontement de ces deux mouvements dans l'espace public se cristallise d'abord au niveau biologique. À partir de quel moment commence la vie?

« LA MORT DE L'EMBRYON OU DU FŒTUS EST VUE NON COMME UNE ACTION DÉSIRÉE, MAIS COMME UNE CONSÉQUENCE INÉVITABLE »

« LE RECUIL CONSTATÉ DU DROIT À L'AVORTEMENT AUX ÉTATS-UNIS TRADUIT UNE SOCIÉTÉ AU BORD DE LA RUPTURE »

GLOSSAIRE

INCESTE
Relations sexuelles prohibées entre parents très proches



ÉTIENNE HACHÉ
CHRONIQUEUR

Comme chacun sait, cette question touchant au droit naturel est très complexe. Naturellement, le débat se transporte aussitôt au niveau juridique où les divergences persistent. Les droits de l'embryon ou du fœtus doivent-ils prévaloir sur ceux de la mère, sa santé physique et psychologique?

Ces questions, que semblait avoir tranché l'arrêt *Roe contre Wade* rendu par la Cour suprême des États-Unis en janvier 1973, n'ont pourtant jamais réellement ébranlé la position de l'Église catholique dont les convictions en matière d'avortement influencent notre conception de la vie et nos décisions de justice. Dans son *Catéchisme* (partie 3, section 2, chapitre 2, article 5), elle se veut on ne peut plus claire : l'avortement, le droit et la morale constituent un seul et même problème.

UNE POSITION RIGORISTE

Contrairement au protestantisme — l'Église Unie prône un droit total à l'IVG —, le catholicisme fait feu de tout bois et s'oppose depuis toujours à l'avortement en tant qu'acte immoral. C'est que, indépendamment de savoir s'il est doté d'une âme, «l'être humain doit se voir reconnaître [...] le droit inviolable de tout être innocent à la vie».

Ce principe, la protection de la vie, fait partie des dix commandements. Pour le christianisme d'obédience catholique, ce n'est pas seulement qu'une parole, mais un devoir, que, en cas de manquement, les canons 915 et 1398 du *Code du droit canonique de 1983* (réformé en décembre 2021 : canon 1397, §2) sanctionnent d'excommunication.

On comprend mieux pourquoi, dans son *Encyclique de 1995*, le pape Jean-Paul II condamnait l'avortement avec vigueur, le qualifiant de «désordre moral particulièrement grave». En réalité, cette conviction papale remonte aussi loin qu'à la *Didakè* (christianisme primitif). Ses successeurs, Benoît XVI et

François, réaffirmeront cette position historique de la foi chrétienne.

Pour l'Église, il n'existe qu'une seule exception. C'est l'avortement *involontaire* justifié par l'argument du «double effet» introduit par Thomas d'Aquin dans sa *Somme théologique* (II-II, question 64 : 7). Complexe, la doctrine stipule des conditions nécessaires et suffisantes afin qu'une action soit moralement justifiable alors qu'elle comporte des effets indésirables. Pour résumer, la thèse thomiste soutient qu'il est parfois justifié de produire une conséquence mauvaise, mais seulement si c'est un effet secondaire de l'action. Ce qui lui a valu les foudres des utilitaristes. Ardent défenseur des femmes, John Stuart Mill dit que «chacun est le véritable gardien de sa propre santé, tant physique que mentale et spirituelle» (*De la liberté*, 1859).

L'Église admet donc que certains actes causant indirectement un avortement peuvent être légitimes, notamment lorsqu'une femme se trouve en danger de mort. La subtilité du discours est remarquable. Dans ce cas précis, l'intention est de sauver la vie de la mère et non de mettre fin à la grossesse. La mort de l'embryon ou du fœtus est vue non comme une action désirée, mais comme une conséquence inévitable.

Nous ne sommes pas en reste pour autant, car l'inceste et le viol n'autorisent pas l'avortement. Au mieux, dans son argumentaire, l'Église condamne de tels actes qui contribuent, c'est le moins qu'on puisse dire, à humilier et à réduire des jeunes filles à l'état d'objet. Sa position mitigée sur la contraception ne peut nullement servir à panser les plaies ou à noyer le poisson.

MODERNITÉ, DÉMOCRATIE ET TRANSFORMATION DES MŒURS

Ma conviction, c'est que les difficultés et les contradictions engendrées par l'avortement, auxquelles n'échappent ni l'Église, ni notre système de justice, s'inscrivent dans une problématique moderne plus large, celle des droits et libertés, en l'occurrence la prétention légitime des femmes à l'autonomie. Cette quête est irréversible, quoi qu'on dise ou pense.

L'entrée des femmes «dans le monde des égaux» s'est faite entre les 19^e et 20^e siècles. Cette

«égalité juridique», commencée avec le droit de vote, s'est poursuivie et même accélérée en politique et dans le travail. Or, contrairement aux droits de l'enfant (cf. Alain Renaut, *La fin de l'autorité*, 2004), qui sont protégés par une convention internationale (1989/1959) dont les origines remontent au militantisme de Janusz Korczak et d'Eglantine Jebb à la Société des nations, les droits des femmes ne semblent jamais acquis.

À la différence de l'enfant, qui n'a pas eu à solliciter ses droits, les femmes ont dû mener elles-mêmes la bataille pour leur émancipation. Pas étonnant que nous soyons maintenant réduits, un siècle après les victoires des grandes féministes européennes et américaines, à parler d'une forme de régression. Je crains que les femmes ne puissent pas non plus compter sur les mouvements qui se réclament de l'écologie, du mariage pour tous, de la transidentité ou de l'égalité des chances.

À n'en pas douter, les minorités culturelles et la communauté LGBTQIA+ sont également victimes d'injustice et de discrimination. Mais elles bénéficient depuis quelques années d'un soutien populaire extraordinaire qui leur vaut même une reconnaissance politique et financière de la part des élites dirigeantes. Je ne m'inscris pas dans une vision tocquevillienne ou heideggerienne de la modernité, bien qu'elles restent pertinentes pour comprendre la confusion de l'*individualisme* et de l'*autonomie* dans nos sociétés.

UN DROIT CONSTITUTIONNEL

En plus de compromettre gravement la dignité des femmes, le recul constaté du droit à l'avortement aux États-Unis traduit une société au bord de la rupture. À quoi cela est-il dû? Non pas à une féminisation de la société ou à une dérive des mœurs, comme le pensent certains dictateurs favorables à une restauration du droit naturel (arbitraire ou divin), mais à une crise démocratique qui résulte d'un affaiblissement du contrat social et du projet éducatif censé veiller à la promotion des droits et libertés dans le respect des différences.

Or, comment répondre à cette confusion des intérêts particuliers et du bien commun dont les femmes font les frais? La réponse n'est pas aussi simple. De nombreuses voix proposent d'inscrire dans la *Constitution* — que le juriste austro-américain Hans Kelsen qualifie de norme «fondamentale» — le droit des femmes à l'avortement.

Délimiter collectivement ce qui est possible ou acceptable en matière d'avortement — incluant les motifs d'*inceste* et de viol, de même que les soins de santé —, construire un socle de valeurs communes, le tout garanti par l'État et le droit, permettrait d'assurer le respect de la dignité humaine (héritage du droit naturel), à commencer par le droit des femmes. ▲

INVITATION À SOUMETTRE UNE EXPRESSION D'INTÉRÊT CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À LOUER À ENOCH CREE NATION (ALBERTA) NUMÉRO DE DOSSIER : 81002426

Services publics et Approvisionnement Canada invite toutes les parties intéressées à soumettre une réponse, au plus tard le 22 septembre 2022, concernant la disponibilité de locaux à bureaux à louer dans des immeubles à Enoch Cree Nation, pour un bail de 10 ans débutant le ou vers le 1^{er} avril 2026.

Pour voir la version intégrale de cette invitation et y répondre, veuillez consulter le www.achatsetventes.gc.ca/biens-et-services/location-de-biens-immobiliers ou communiquer avec Candace Joudrey au 431-777-5041 ou à candace.joudrey@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

JE M'ABONNE / J'OFFRE LE FRANCO

1 Je choisis l'abonnement papier de 24 numéros à 48\$ / an.

Merci de m'envoyer en plus la version PDF gratuitement pendant 1 an

2 Je choisis l'abonnement numérique uniquement à 24\$ / an.

NOM

ADRESSE

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

COURRIEL

À renvoyer accompagné de votre règlement par chèque à :

Le Franco
Pavillon II, Suite 303
8627, Rue Marie-Anne Gaboury (91 St) NW, Edmonton,
AB T6C 3N1

Des questions?

reception@lefranco.ab.ca



Votre porte d'entrée numérique vers la francophonie Albertaine n'attend plus que vous!



TROUVEZ ENCORE PLUS DE CONTENU SUR NOTRE APPLICATION MOBILE





↑ Luc Bernard, Franco-Manitobain de 29 ans, élève 160 vaches et près de 300 veaux à l'herbe sur la ferme familiale. Crédit : Courtoisie

LE PRIX À PAYER EN AGRICULTURE



FRANCOPRESSE



«CE QUI ARRIVE À BON PORT AU CANADA S'ARRACHE À PRIX D'OR»
Rémy Lambert

GLOSSAIRE
TRANSFORMATEUR
Personne qui fabrique, à partir de produits agroalimentaires, des produits alimentaires intermédiaires ou propres à la consommation

MARINE ERNOULT
JOURNALISTE

Que ce soit le blé, le maïs, l'énergie, le transport ou les engrais, les cours s'envolent depuis plusieurs mois. Cette augmentation des coûts de production fragilise les agriculteurs, mais pourrait accélérer l'évolution de leurs pratiques et favoriser l'agriculture biologique.

«Les engrais, le diesel, les aliments pour les animaux, tous les prix augmentent», déplore Luc Bernard, jeune éleveur bovin de Notre-Dame-de-Lourdes, dans le sud-ouest du Manitoba.

«L'été, mes bêtes mangent le maïs que j'ai planté, mais cet hiver ça va être un défi, car je dois acheter du foin et des céréales pour les nourrir et tenir jusqu'au printemps suivant. Ça représente ma plus grosse dépense», poursuit le Franco-Manitobain, à la tête d'un cheptel de 160 vaches et près de 300 veaux.

Cette explosion des coûts des matières premières, Martin Prince, producteur de grandes cultures à Delmas, dans le nord-ouest de la Saskatchewan, y est aussi confronté.

«En août 2021, j'ai acheté mes engrais azotés, les plus utiles pour le blé et le maïs, entre 850 et 1000 dollars la tonne. Ce printemps, je les ai payés 2400 dollars la tonne, témoigne le céréalier fransaskois, propriétaire de 3300 acres. Et je m'attends à une facture de carburant salée pour les moissons à l'automne.»

Financement agricole Canada (FAC) confirme cette inflation galopante. Selon l'organisme public, sur un an, les prix des engrais ont au minimum doublé, ceux des aliments pour animaux ont grimpé de plus de 40 % et ceux du carburant agricole de plus de 35 %.

«CE QUI ARRIVE À BON PORT AU CANADA S'ARRACHE À PRIX D'OR»

Les tarifs de l'énergie sont notamment pointés du doigt. Au plus haut depuis des années, ils entraînent dans leur sillage une flambée du coût des fertilisants de synthèse, élaborés à partir de pétrole et de gaz.

Mais c'est loin d'être le seul facteur expliquant la hausse des coûts. La guerre en Ukraine a aussi contribué à enflammer le cours des intrants, fabriqués avec de l'azote ou des minerais extraits du sous-sol comme la potasse ou le phosphore.

La Russie, l'Ukraine et la Biélorussie sont en effet d'importants producteurs et exportateurs.

Le relèvement des taux directeurs accentue la pression sur les agriculteurs

Le taux directeur de la Banque du Canada a bondi de 1 % pour atteindre 2,50 % le 13 juillet dernier, alors qu'il était de 0,25 % il y a quelques mois à peine. Cette hausse fragilise davantage les producteurs déjà aux prises avec l'envolée des coûts de production.

«Tous ne seront pas touchés de la même manière. Le secteur laitier, déjà fortement endetté, est plus à risque», observe Sébastien Pouliot de FAC. Selon l'organisme, la dette agricole s'est accrue de 7,1 % pour atteindre 129 milliards de dollars à la fin de 2021.

«Je prévoyais de contracter un prêt d'ici quelques années pour racheter des parts de la ferme, mais ça me semble compliqué. Ça me fait peur. Je vais peut-être reporter ma décision», confie Luc Bernard, éleveur au Manitoba.

«Ça va réduire les marges de manœuvre financières, freiner la reprise des fermes par la nouvelle génération, différer des décisions d'investissement», confirme l'économiste et agronome Pascal Thériault de l'Université McGill.

D'après Sébastien Pouliot, 44 % des producteurs canadiens possédaient un taux variable en 2019. «Mais cette proportion s'est amoindrie au fil du temps au profit des emprunts à taux fixe. Depuis le début de l'année, les conseillers financiers de FAC ont fortement incité les producteurs à fixer les taux d'intérêt de leurs emprunts», souligne-t-il.

En 2020, la Russie s'est classée au premier rang mondial des exportateurs d'engrais azotés, utilisés pour la culture des oléagineux et du blé tendre. Et la Russie et la Biélorussie comptent à elles deux pour plus d'un tiers de la production mondiale de potasse.

Avec les sanctions internationales liées au conflit actuel, toutes les importations sont désormais limitées, voire paralysées. Depuis mars 2022, un tarif de 35 % s'applique notamment sur tous les fertilisants en provenance de Russie et de Biélorussie.

«Le Canada, pourtant premier producteur et exportateur de potasse de la planète, n'a pas la capacité de pallier les manques. On n'est pas autosuffisants», constate Pascal Thériault, agronome et économiste à l'Université McGill de Montréal.

«On est dans des marchés où les cours sont définis au niveau mondial, et dans un contexte tendu où l'offre est faible et la demande très élevée, les prix atteignent inévitablement des sommets», analyse Rémy Lambert, professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, à Québec.

À l'incertitude géopolitique s'ajoute la persistance de perturbations sur les chaînes d'approvisionnement. «Ce qui arrive à bon port au Canada s'arrache à prix d'or», résume Rémy Lambert.

EFFET BOULE DE NEIGE

Des agriculteurs n'ont donc pas hésité à faire des stocks d'engrais. «J'ai commencé à en acheter l'automne dernier, ça m'a épargné des dépenses supplémentaires ce printemps. Je connais de nombreux exploitants qui en emmagasinent à la ferme», rapporte Martin Prince en Saskatchewan.

Les tarifs des engrais et de l'énergie influent à leur tour sur celui des céréales, utilisés pour l'alimentation des bêtes. «Il y a un effet d'entraînement, car les intrants servent à faire pousser les céréales, le diesel à faire fonctionner les moissonneuses-batteuses», explique Rémy Lambert.

Certains agriculteurs peuvent espérer amortir une partie de ces dépenses supplémentaires en vendant plus cher les produits issus de leur ferme. De récentes données publiées par Statistique Canada confirment une hausse des prix de la plupart des produits de culture (céréales, oléagineux) et de certains produits du bétail.

L'agence fédérale illustre ces augmentations par l'Indice des prix des produits agricoles (IPPA), qui a progressé de 31,6 % entre mars 2021 et mars 2022. Il s'agit de la croissance la plus importante en près de 50 ans.

Mais une hausse des prix de vente ne permettra pas de tout compenser. «Dans les secteurs du maraîchage et de l'élevage, porcine et bovine, les marges de profit sont faibles. Seules les grandes cultures restent profitables», affirme Sébastien Pouliot, économiste supérieur chez FAC.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, MODÈLE DE RÉSILIENCE

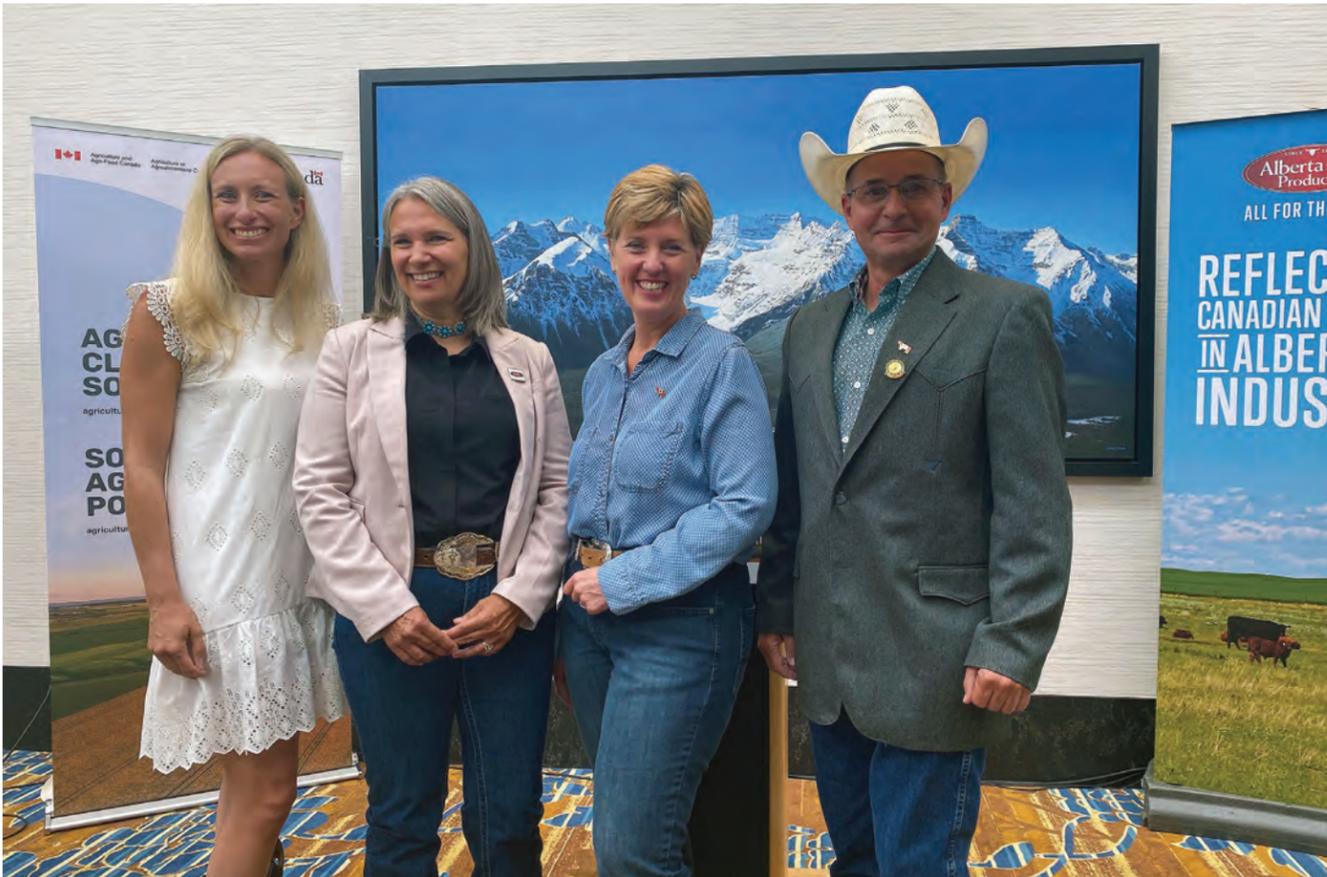
À l'autre bout de la chaîne, les **transformateurs** et les distributeurs ne sont pas non plus prêts à acheter plus cher. «Ils ont beau prêter une oreille plus attentive aux demandes financières des exploitants, ils veulent eux aussi rester compétitifs, et la cherté des aliments en épicerie est le premier critère de choix des consommateurs», explique Rémy Lambert.

Pour faire face à ces chocs économiques et minimiser les risques financiers, les agriculteurs doivent adapter leurs pratiques. «On est pris par la facilité de certains engrais de synthèse, mais cette année, je me suis décidé à en mettre moins dans le sol, à prendre davantage dans ma réserve de fumier. Je vais de plus en plus vers une agriculture régénératrice», assure Luc Bernard.

«Cette crise pourrait pousser plus rapidement les fermiers à se tourner vers une agriculture de précision, vers des modes de culture qui ont recours à moins d'intrants», confirme Pascal Thériault.

«Les paysans qui sont en bio ne sont pas exposés à la flambée des prix des engrais de synthèse, car ils ne s'en servent pas. Ils utilisent du compost, des déjections animales, font des rotations de culture avec notamment des légumineuses qui relâchent de l'azote dans le sol», ajoute Nicole Boudreau, biologiste et coordinatrice au sein de la Fédération biologique du Canada (FBC).

En attendant que cette envolée des coûts de production se calme, les agriculteurs peuvent compter sur une aide du gouvernement fédéral, annoncée plus tôt cette année. Ottawa a relevé la limite des avances sans intérêts dont bénéficient les fermiers pour l'achat des intrants, ce qui leur permet d'avoir plus de liquidités. Une réponse bienvenue, mais jugée insuffisante par les organisations agricoles. ▲



↑ (De gauche à droite) Kimberly Cornish, Melanie Wowk, l'honorable Marie-Claude Bibeau et Reg Schellenberg, président de l'Association canadienne des bovins et maître de cérémonies lors de la conférence de presse. Crédit : Chloé Liberge

- L'objectif du programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) est simple : préserver notre planète et notre biodiversité. Pour en savoir davantage sur ses actions et sur l'Initiative des laboratoires vivants : canada.ca

- De nombreux biologistes travaillent pour Alberta Conservation Association (ACA) afin de préserver la faune et la flore de la province. Pour plus d'information : ab-conservation.com

- Alberta Beef Producers est un organisme qui se veut être le porte-parole des producteurs de viande bovine de l'Alberta pour une industrie plus rentable. Afin de découvrir son histoire et ses membres : albertabeef.org

- La Food Water Wellness Foundation œuvre pour permettre aux éleveurs de produire des aliments sains et issus de l'agriculture régénératrice. Pour plus de renseignements : foodwaterwellness.org

- Vous êtes éleveurs de bovins, et vous désirez nous raconter votre histoire, nous faire partager votre vie au sein de votre exploitation. N'hésitez pas à nous contacter à redaction@lefranco.ab.ca

ÉLEVAGE BOVIN, L'ALBERTA A L'OCCASION DE MIEUX FAIRE!

Le 14 juillet dernier, lors d'une visite à Calgary, l'honorable **Marie-Claude Bibeau**, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé un investissement de 54 millions de dollars afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie. Avec cette somme, le gouvernement fédéral souhaite financer neuf nouveaux laboratoires vivants à travers le pays, dont deux en Alberta.



CHLOÉ LIBERGE
JOURNALISTE

« Partout au Canada, les agriculteurs sont en première ligne face aux changements climatiques et l'Alberta ne fait pas exception », a déclaré la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire lors d'une conférence de presse.

C'est pour cela qu'en 2021, le gouvernement canadien a lancé le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC). Avec un budget de 185 millions de dollars sur 10 ans, de nouvelles pratiques agricoles seront mises en place afin de lutter contre les changements climatiques.

L'Initiative des laboratoires vivants fait partie de ces projets concrets où agriculteurs et scientifiques ont décidé de travailler main dans la main. Leur objectif : proposer des technologies novatrices afin de régler les problèmes environnementaux.

Pour l'honorable Marie-Claude Bibeau, cette collaboration est, entre autres, une véritable aide pour les éleveurs de bétail. Elle soutient, «si nous demandons aux agriculteurs canadiens de nourrir le monde de façon durable, ils doivent mettre la main sur les bons outils le plus rapidement possible et cette approche les aidera à le faire».

L'ALBERTA FAIT PARTIE DES HEUREUX BÉNÉFICIAIRES

Parmi ces nouveaux laboratoires vivants, deux seront créés dans la province

albertaine. L'un par Alberta Beef Producers (ABP), le second par la Alberta Conservation Association (ACA) en partenariat avec la Food Water Wellness Foundation.

L'association ABP représente les 18 000 producteurs de bovins de la province. Ainsi, ce nouveau laboratoire vivant portera sur de nombreux domaines, dont l'alimentation du bétail, la gestion des **pâturages** et des nutriments.

Melanie Wowk, directrice de l'organisme, est fière de pouvoir «développer des pratiques de gestion bénéfiques à la ferme qui aideront à stocker le carbone et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre».

Une joie également partagée par Kimberly Cornish, directrice et fondatrice de Food Water Wellness Foundation. «Il s'agit d'une occasion sans précédent pour les producteurs de travailler avec des scientifiques pour favoriser l'innovation», atteste-t-elle.

Le principe de la fondation est simple : encourager l'agriculture régénératrice. Cette dernière utilise des pratiques qui visent à faire pousser des aliments aux valeurs nutritionnelles amplifiées et de meilleure qualité pour la consommation. Elle met en avant le compostage ou l'utilisation d'engrais verts.

Kimberly Cornish pense que «la mise en œuvre de meilleures pratiques de gestion sur les terres gérées par les producteurs agricoles peut contribuer de manière significative au respect des engagements climatiques du Canada».

DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DEVRAIENT BIEN TÔT ÊTRE COMMUNIQUÉS

«Une action intelligente sur le climat aujourd'hui est un investissement dans un avenir solide pour l'agriculture et l'économie du Canada», assure la ministre Marie-Claude Bibeau.

Le gouvernement canadien continuera donc à mettre en place des initiatives pour relever les défis environnementaux. La ministre s'engage, en français, «oui, il va y avoir d'autres programmes qui vont être annoncés bientôt».

On attend donc de nouvelles mesures dans les prochains mois. ▲



↑ Melanie Wowk, directrice de Alberta Beef Producers, était heureuse d'entendre cette annonce après des mois de travail pour leur laboratoire vivant. Crédit : Chloé Liberge



Notre Expérience. Votre Avantage.

Nous exerçons dans plusieurs domaines de droit y compris le droit des affaires, droit d'immigration et le droit de la famille.

MD
MCCUAIG DESROCHERS LLP
BARRISTERS SOLICITORS AVOCATS

Pierre C. Desrochers, c.r. • C. Vincent Kurata • Justin E. Kingston • Céline G. Bégin

1801 TD Tower, 10088 - 102 Avenue, Edmonton, AB T5J 2Z1
T 780.426.4660 F 780.426.0982
www.mccuaig.com

CANADA PLACE DENTAL

www.downtowncanadaplacedental.com

Nous offrons les services suivants :
Urgences acceptées le même jour, Traitement cosmétique, Blanchissage des dents, Remplissage en céramique, Implantations, Couronnes en céramique en une seule visite
Blanchissage de dents **GRATUITS** pour les nouveaux patients

Situé au centre-ville - édifice Théâtre Citadelle
9828, 101A Avenue Edmonton (AB) T5J 3C6
Stationnement remboursé

Tél.: 780 424-6272 | canadaplacedental2@gmail.com

Dr. Marc Coulombe, DENTISTE

VOYEZ, VOYEZ!

VOUS ÊTES NOS YEUX ET NOS OREILLES À LEGAL!

POUR LIRE D'AUTRES BELLES HISTOIRES, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER À [REDACTION@LEFRANCO.AB.CA](mailto:redaction@lefranco.ab.ca) ET NOUS PARTAGER VOS TÉMOIGNAGES.

LA RÈGLE DE GRAND-MÈRE GRAMMAIRE

LES HOMOPHONES

Ce sont des mots qui se prononcent de la même façon, mais qui ont une orthographe différente.

Statue / Statut

Statue est un nom féminin désignant une œuvre, une sculpture. C'est une représentation en relief en diverses matières comme le bois, le plâtre ou la pierre.

Statut est un nom masculin. C'est le résultat d'une norme juridique, telle une loi ou un règlement, qui s'applique à tous ou qui est interne à une organisation.

Ex. : Le **statut** de conservateur de musée est nécessaire pour accéder à la section des **statues** grecques en restauration.

Ex. : Le **statut** de résident permanent ne donne pas accès au droit de vote.



PASSER SOUS SILENCE

Cette expression signifie taire, omettre, ne pas parler de quelque chose volontairement.

Ex. : Impossible de **passer sous silence** les mauvaises nouvelles reçues cette semaine sur le front de la guerre en Ukraine.

Ex. : Dans le dossier judiciaire du petit Grégory, nous devons **passer sous silence** certains détails afin de protéger la mémoire de l'enfant.




 OPINION

LA DIÈTE CARNIVORE

 SYLVAIN LACROIX
 CARNIVORE

Plus tôt cette année, nous lisions dans les pages du *Franco* la D^{re} Julie Hildebrand qui nous expliquait les effets néfastes de l'obésité et du diabète de type 2.

Souffrant elle-même de diabète, la D^{re} Hildebrand affirme qu'elle recommande à sa patientèle de bien choisir «ses sucres» en diminuant l'apport des sucres concentrés (dans les desserts, les plats préparés, les boissons gazeuses, etc.) et de consommer davantage des sucres lents, à index glycémique bas, et des sucres naturels de fruits. Elle concède ensuite que bon nombre de ses patients se laisseront glisser vers une douce négligence qui conduira à des conséquences dangereuses.

À mon avis, une solution plus durable pour une partie de la population serait de complètement éliminer les sucres de l'alimentation, car les sucres créent une dépendance.

Heureusement, il semble y avoir de l'espoir pour certaines personnes qui choisissent de manger exclusivement de la viande et des produits provenant du règne animal comme le beurre, les œufs et le fromage. Par exemple, le steak, riche en gras, est privilégié et les carottes, riches en sucre, sont évitées.

Certains carnivores vont occasionnellement inclure quelques fruits et légumes très pauvres en glucides. L'idée est de manger de façon «ancestralement» appropriée, c'est-à-dire de se nourrir d'aliments qui étaient disponibles avant que les sociétés humaines débutent avec l'agriculture.

Pensons à nos Inuits du Grand Nord qui ont traditionnellement mangé ce qu'ils trouvaient dans la mer. Ils avaient peu accès aux fruits et légumes et encore moins au pain et autres produits transformés. Il semble que cette alimentation leur a assuré une bonne santé.

Une étude de la très réputée Université Harvard intitulée *Behavioral Characteristics and Self-Reported Health Status among 2029 Adults Consuming a "Carnivore Diet"* indique que le mode de vie carnivore semble prometteur pour aider certaines personnes à, entre autres, arrêter les **fringales**, perdre du poids, réduire leur hémoglobine A1C (chez les diabétiques) et améliorer leur santé mentale.

Pour certaines personnes, manger des glucides, même en très petite quantité, conduit à une faim insatiable qui pousse à manger continuellement, alors que manger de la viande grasse aurait l'effet contraire. Possiblement que les hormones qui régulent la faim et la satiété varient en fonction du type de macronutriment consommé (glucide, protéine ou lipide).



↑ Crédit : Jeremy Stewart - Unsplash.com

Ces pages sont les vôtres. Le *Franco* permet à ses lecteurs et lectrices de prendre la parole pour exprimer leurs opinions. Sylvain Lacroix partage avec nous son expérience de la diète carnivore qu'il effectue depuis quelques mois.

Malgré tout l'enthousiasme que suscite le carnivorisme, il n'est pas possible de dire avec l'état actuel de la recherche si cette diète peut aider 25%, 50% ou même 75% de la population, mais même si elle aide ne serait-ce qu'une petite portion de la population à améliorer sa santé, c'est déjà un succès. Certains carnivores le sont depuis plusieurs décennies, suggérant ainsi que le carnivorisme pourrait être une avenue durable.

La diète carnivore a été récemment popularisée par les médecins américains Shawn Baker, Ken Berry et Philip Ovardia qui ont écrit des livres de vulgarisation et qui sont présents sur YouTube. La nutritionniste Judy Cho offre des conseils

pour mettre la diète en pratique.

Étant donné que la province de l'Alberta est une importante productrice de bœuf et que la viande est amplement disponible ici, espérons

GLOSSAIRE

FRINGALE

Besoin de manger subit et impérieux

que nos scientifiques auront la curiosité d'approfondir les connaissances nutritionnelles et médicales sur la consommation exclusive de viande. Il serait bénéfique d'avoir accès à des professionnels de la santé qui peuvent parler de carnivorisme avec leurs patients.

Quant à moi, j'ai adopté le mode de vie carnivore depuis le début de cette année et réduit mon tour de taille de trois pouces. Je me porte à merveille! Bonne santé! ▲

← Crédit : Llio Angharad - Unsplash.com



Avec l'application gratuite **Le Francopass**, pratique ton français en découvrant la francophonie locale!



• Pour t'inscrire au FP, rends-toi sur : francopass.artsrn.ualberta.ca/



• Code FP valable du 1^{er} au 14 septembre 2022 : **r5tv9e0h**



↑ La jeunesse revendique son anxiété climatique et sa volonté de changer les choses. Crédit : Courtoisie

CRISE CLIMATIQUE : LA COUR SUPRÊME REFUSE D'ENTENDRE L'APPEL DES JEUNES

La Cour suprême du Canada a annoncé **jeudi 28 juillet dernier** qu'elle n'entendrait pas l'appel de l'affaire **ENvironnement JEUnesse contre Canada**. Cette affaire, menée par des jeunes, aurait pu créer un précédent important en droit canadien. **ENvironnement JEUnesse** disait représenter les Québécois âgés de 35 ans et moins. Il reprochait au gouvernement fédéral de porter atteinte aux droits des jeunes en violant leurs droits à la vie, à la sécurité, à l'égalité et à vivre dans un environnement sain.

La requête déposée devant la Cour suprême du Canada suivait le rejet en décembre 2021 par la Cour d'appel du Québec d'une demande déposée en 2018.

Le refus du plus haut tribunal au pays est une occasion ratée de déterminer si les Canadiens peuvent poursuivre leurs gouvernements en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* pour ne pas avoir pris les mesures appropriées pour enrayer la crise climatique.

Cette affaire est l'une des nombreuses actions en justice qui se multiplient à travers le pays – et dans le monde – et dans lesquelles les enfants et les jeunes demandent des comptes à leurs gouvernements par le biais de litiges relatifs aux droits de la personne. Ils jouent de plus en plus un rôle de premier plan en tant que défenseurs des droits de la personne dans les dossiers les plus urgents de notre époque, comme les changements climatiques et la réconciliation avec les peuples autochtones.

En tant que chercheuses dans le domaine des droits de l'enfant, nous sommes intéressées de savoir dans quelle mesure les processus juridiques au Canada sont équipés pour traiter des cas menés par des jeunes et impliquant leurs droits. Nous avons constaté qu'il reste beaucoup à faire pour que les enfants et les jeunes soient traités comme des détenteurs de droits au



« LA CRISE CLIMATIQUE EST SOUVENT DÉCRITE COMME LE DÉFI DE DROITS DE LA PERSONNE LE PLUS URGENT DE NOTRE ÉPOQUE »
Anne Levesque



ANNE LEVESQUE
CHRONIQUEUSE

Anne Levesque est avocate et professeure adjointe au Programme de common law français de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle détient un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa et une maîtrise en droits internationaux de la personne de l'Université d'Oxford en 2016 où elle étudie grâce au généreux soutien de la Fondation Alma & Baxter Ricard. Anne a fait valoir les droits de ses clients devant plusieurs tribunaux administratifs, des tribunaux de toutes les instances du Canada, dont la Cour suprême du Canada, et des organes conventionnels internationaux et régionaux en droits de la personne. Sa recherche et ses publications portent sur les droits de la personne et les droits des enfants. Anne vient de Falher en Alberta et est diplômée de l'école Héritage.

Canada et que nos processus juridiques soient adaptés à leurs besoins.

LES JEUNES AU PREMIER PLAN

La crise climatique est souvent décrite comme le défi de droits de la personne le plus urgent de notre époque. Les enfants et les jeunes sont non seulement vulnérables de manière disproportionnée aux impacts du changement climatique, car leur développement physiologique et cognitif les rend moins aptes à faire face aux chocs et au stress liés au climat, mais ils supporteront également un fardeau accru de ses conséquences lorsque les impacts s'aggraveront, lorsqu'ils seront adultes.

Les enfants et les jeunes du monde entier se sont mobilisés pour que les gouvernements et les entreprises soient tenus responsables des conséquences de leur inaction sur les droits de la personne. Ceux du Canada ne font pas exception. Ils ont agi en tant que gardiens des droits de la personne au Canada en initiant des litiges pionniers en matière de *Charte* à travers le pays, notamment au Québec, en Ontario et devant la Cour d'appel fédérale.

Le présent litige est un exemple brillant de la défense des droits de la personne par les jeunes. Les jeunes sont les protagonistes principaux dans cette affaire et le site Web d'ENvironnement JEUnesse présente des informations qui leur sont accessibles et fournit des renseignements sur la façon de s'impliquer. Il présente des vidéos, des photos, des fiches d'information et des outils éducatifs adaptés. L'organisation peut ainsi servir de modèle pour les litiges menés par des jeunes, de façon conforme aux meilleures pratiques en matière de droits de la personne.

DES RESSOURCES JURIDIQUES INADAPTÉES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Les tribunaux qui ont entendu la cause, par contre, ont été moins exemplaires. Lors de leur audition, ni la Cour supérieure du Québec ni la Cour d'appel du Québec n'ont fourni aux jeunes des informations accessibles sur le litige ou n'ont prévu des mesures spéciales pour leur permettre de suivre la cause.

Les règles de procédure des deux tribunaux ne prévoient pas de mesures permettant une participation significative et adaptée à l'âge des jeunes. Sur le fond, l'intérêt supérieur de l'enfant était absent

de l'analyse des deux cours concernant les obligations du Canada envers les enfants et les jeunes en vertu de la *Charte* dans sa réponse à la crise climatique.

Cela correspond à ce que nous avons constaté dans nos recherches. Peu de processus juridiques traitant des droits des enfants au Canada sont conçus pour leur permettre une participation significative. La plupart des tribunaux administratifs au Canada ne leur offrent pas de ressources adaptées. Aucun tribunal des droits de la personne au Canada n'a de règles de procédure permettant une participation adaptée aux enfants dans les décisions.

En fait, de nombreuses lois sur les droits de la personne au Canada excluent expressément les enfants et les jeunes de la protection contre la discrimination fondée sur l'âge. Pour ajouter aux obstacles que rencontrent nos enfants pour accéder à la justice, le Canada n'a pas ratifié le *Protocole facultatif à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant* qui leur permettrait d'avoir accès à un mécanisme de plainte international lorsque leurs droits fondamentaux sont violés.

COMMENT FAIRE MIEUX POUR NOS ENFANTS

Bien que nous n'ayons observé presque aucune ressource, règle de procédure ou processus spécifiques aux jeunes pour les cas initiés par les jeunes au Canada, il existe des pratiques exemplaires que les tribunaux canadiens pourraient adopter pour respecter les droits des enfants.

Un rapport de 2013 du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de la personne fournit un modèle de processus juridique adapté aux enfants. Selon le rapport, le point de départ doit être l'autonomisation juridique des enfants et des jeunes. Les enfants doivent recevoir des informations adaptées sur leurs droits et sur la manière de les faire valoir. Les processus juridiques doivent être conçus pour accepter et traiter les plaintes déposées par les enfants ou en leur nom. Cela signifie qu'il faut permettre une participation significative, adaptée à l'âge de l'enfant, mais aussi leur permettre des procédures et leur fournir un soutien juridique dans ces procédures.

Le comité d'experts des Nations unies chargé du suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant a reconnu, dans un rapport datant de juin 2022, d'importantes **lacunes** dans la mise en œuvre de la Convention par le Canada et a formulé des recommandations qui contribueraient à reconnaître les enfants en tant que détenteurs de droits dans les procédures judiciaires, notamment en ce qui concerne le changement climatique.

Le Comité recommande que le principe de l'intérêt supérieur des enfants soit appliqué dans toutes les procédures et décisions judiciaires ayant un impact sur eux, et que l'écoute de leurs opinions soit une exigence pour tous les processus décisionnels qui concernent les enfants, y compris dans les cas concernant l'environnement.

UN PAS EN ARRIÈRE

La décision de la Cour suprême de ne pas entendre l'appel de ENvironnement JEUnesse est un pas en arrière pour les litiges en matière de droit de la personne dirigés par des jeunes au Canada.

Il est à espérer que cette décision ne découragera pas les enfants et les jeunes de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Ces derniers ne sont ni la propriété de leurs parents ni des versions réduites des adultes. Ils sont détenteurs de droits et, dans bien des cas, des défenseurs des droits de la personne.

Les procédures judiciaires au Canada doivent reconnaître les enfants et les jeunes comme porteurs de droits et adapter leurs procédures en s'assurant qu'elles soient conformes aux meilleures pratiques en cette matière. ▲

Texte publié sur le site de The Conversation : shorturl.at/dlMY4



↑ 1. Le Recycling Council of Alberta (RCA) a pour mission de promouvoir, faciliter et défendre une économie circulaire à travers l'Alberta par la réduction de déchets. 2. Tessa Hill, coordonnatrice de projets du RCA, est heureuse de travailler pour défendre la cause environnementale. 3. Chez La French Taste, les commerçants souhaitent travailler entièrement avec du papier recyclé au sein de leur boutique. Crédits : Courtoisie

LA FIN DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE?



CHLOÉ LIBERGE
JOURNALISTE

C'est dans la Gazette du Canada, journal officiel du gouvernement fédéral, que le **Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU)** a été publié le 25 décembre 2021. Ce dernier interdira ainsi la fabrication, l'importation et la vente de ces produits au pays. Une mesure qui réjouit les défenseurs de la cause environnementale, mais qui peut être un enjeu supplémentaire pour les commerçants.

Cuillères, fourchettes, sacs, bâtonnets à mélanger, tous ces articles en plastique destinés à un usage éphémère sont censés quitter bientôt les étagères des magasins, mais aussi des restaurants et autres établissements qui les utilisent.

L'entrée en vigueur de cette réglementation fédérale est fixée au 20 décembre 2022 pour la fabrication et l'importation destinée à la vente au Canada. Quant aux marchands, ils devront arrêter la vente de ces produits un an plus tard.

Une nouvelle qui réjouit le Recycling Council of Alberta (RCA). Instauré en 1987, le RCA tente de réduire les déchets de la province en promouvant une économie circulaire. Un **credo** qui a besoin d'appui. La Franco-Albertaine Tessa Hill, coordonnatrice de projets du RCA, appuie le RIPUU. «C'est une bonne chose, car les produits comme ça ne devraient pas avoir été créés dès le départ.»

LA POPULATION ALBERTAINE A DES EFFORTS À FAIRE

L'Alberta était la seule province, d'après les chiffres de 2016 de Statistique Canada, à produire plus d'une tonne de déchets par an et par habitant. Cette année-là, elle comptait environ quatre millions d'habitants. Un chiffre similaire à sa voisine, la

Le **Règlement interdisant les plastiques à usage unique** s'applique aux ustensiles, récipients alimentaires ou pailles en plastique. Cliquez ici pour voir la liste des produits dont la production sera interdite à partir du 20 décembre 2022 : canada.ca

Journal officiel du gouvernement du Canada, la *Gazette du Canada* est composée de trois parties : 1- avis publics et nominations officielles, 2- règlements et décrets officiels et 3- lois du Parlement. Pour en apprendre plus ou pour faire une recherche : gazette.gc.ca

Colombie-Britannique, sauf que ces habitants ont produit moitié moins de déchets.

Au total, en 2016, sur les 25 millions de tonnes de déchets éliminés au Canada, chiffre vertigineux, quatre millions étaient produits par la population albertaine. Un chiffre impressionnant lorsqu'on le compare à ceux du Québec (8 millions d'habitants pour 5 millions de tonnes de déchets) et de l'Ontario (14 millions d'habitants pour 9 millions de tonnes de déchets).

Parmi les statistiques pour l'Alberta, 24% de ces déchets sont des déchets résidentiels. Le reste est surtout dû aux entreprises. C'est pourquoi le RCA travaille avec de nombreux organismes industriels. Tessa Brie Hill informe, «on a des webinaires et de nombreux projets pour aider les organisations à réduire les déchets dans leur travail ou dans leur municipalité».

LES BALBUTIEMENTS D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En opposition à l'économie linéaire où les matériaux sont produits et jetés à la poubelle lorsqu'ils n'ont plus d'utilité, l'économie circulaire garde les ressources en circulation.

Prenons l'exemple d'un sac d'emplettes. Si celui-ci est composé de plastique, il ne sera utilisé que quelques fois et finira généralement dans les ordures ou dans la nature avec les effets indésirables que l'on connaît pour la faune et la flore.

Il mettra des centaines d'années à se décomposer, laissant des microparticules de plastique dans l'atmosphère, mais aussi dans les nappes phréatiques. Si celui-ci est en tissu, il sera réutilisable à volonté et sera conçu d'une matière souvent recyclable.

Ainsi, ce dernier modèle devrait avoir un énorme impact sur notre façon de consommer si les gouvernements provinciaux emboîtent le pas des nouvelles directives fédérales. En attendant, de nombreux organismes mettent des projets en place.

Dans le cadre de son projet Circular Communities (communautés circulaires), le RCA collabore avec plusieurs villes albertaines, telles que Lethbridge, Calgary, Banff, Edmonton et le comté de Strathcona. Leur ambition est simple : développer l'économie circulaire par le biais de nombreuses initiatives.

Cela commence par la ville de Banff. Alors que beaucoup d'habitants ne sont que de passage pour travailler que quelques mois, la municipalité s'est associée à sa bibliothèque pour créer un programme de prêt de matériel.

Avec cette Library of Things, de nombreux articles très peu utilisés sont mis à disposition des habitants de Banff et de Lake Louise. Tessa Hill révèle, «beaucoup de personnes achetaient des choses, les utilisaient puis quand elles partaient, cela créait beaucoup de déchets». Ainsi, grâce à cette initiative, chacun peut emprunter du matériel quand il le souhaite et le redonner lors de son départ.

UNE NOUVELLE LOI QUI PEUT S'AVÉRER ÊTRE UN CASSE-TÊTE POUR LES COMMERÇANTS

C'est justement en partie pour combattre ce gaspillage que le RIPUU entrera sous peu en vigueur. Pourtant, certaines boutiques albertaines n'ont pas attendu ce nouveau règlement pour mettre en place des solutions concrètes.

À La French Taste, pâtisserie située à Edmonton, les papiers en plastique commencent à disparaître petit à petit. Anthony Cucchiara, copropriétaire, témoigne, «on utilise que du papier kraft pour emballer nos produits, on met un tampon dessus avec le logo et le numéro de la société pour personnaliser le paquet et on donne aux clients». Fabriqué à base de bois, ce matériau est biodégradable et nécessite moins de ressources qu'un papier traditionnel.

Pourtant, lors d'événements ou de marchés, la pâtisserie présente ses viennoiseries dans des sacs en plastique fins. Ce Français installé en Alberta depuis plusieurs années aimerait changer cette façon de faire. «On a pour idée d'acheter des boîtes transparentes assez larges qui permettent de mettre nos produits à l'intérieur afin que le client puisse les voir.»

Bien entendu, ce nouvel investissement représente un coût supplémentaire pour l'entreprise. Mais cela ne fait pas peur à Anthony Cucchiara. Comparés aux sacs plastiques qu'il faut racheter plusieurs fois, ces bacs transparents pour la présentation de ses pâtisseries ne seront qu'à payer qu'une seule fois.

Finis l'économie linéaire! L'entrepreneur certifie, «dans la boutique, on essaie de tout faire en matières recyclées, car pour moi, s'il y a trop de plastique, cela n'a pas de sens».

UNE CAUSE ENVIRONNEMENTALE QUI TIENT À CŒUR

Pour Anthony Cucchiara, il est nécessaire de préserver la planète. Et cela passe par ces petits gestes, comme la fin du plastique à usage unique. Pour l'entrepreneur, cette mesure ne lui fait pas peur puisqu'il ne propose déjà aucun couvert ou paille en plastique. «C'est le moins que l'on puisse faire étant donné qu'on la [planète] pollue déjà assez», confesse-t-il.

Une philosophie que partage également Tessa Hill. À 25 ans, elle souhaite s'investir, «je pense que le réchauffement climatique va avoir un impact sur notre génération et je veux aider en faisant quelque chose pour la société».

Face à ce nouveau règlement, la coordonnatrice de projets du RCA se dit favorable à l'arrêt de la production des articles en plastique à usage unique. «On devrait réfléchir à ce qu'on achète, car si tu n'achètes pas ces choses, elles ne seront pas produites», soutient-elle. ▲



↑ Anthony Cucchiara et son compagnon Julien Dallaine sont propriétaires de La French Taste, pâtisserie et boulangerie située à Edmonton. Crédit : Courtoisie

Le Recycling Council of Alberta (RCA) est un organisme sans but lucratif qui puise ses sources de financement dans les cotisations de ses membres et de ses différents projets. Pour en savoir plus : recycle.ab.ca

**SUGGESTIONS
CULTURELLES
DU FRANCO!**


Les suggestions de cette semaine sont proposées par **Isaac Lamoureux**, journaliste



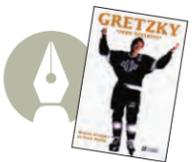
On est 33 millions.
Production : Centre de la francophonie des Amériques

Cette plus récente saison est animée par Isabelle Lacasse. Lors d'une entrevue, elle m'a expliqué que chaque épisode touche différents domaines de la francophonie. *On est 33 millions* pour les francophones et francophiles qui vivent dans les Amériques.



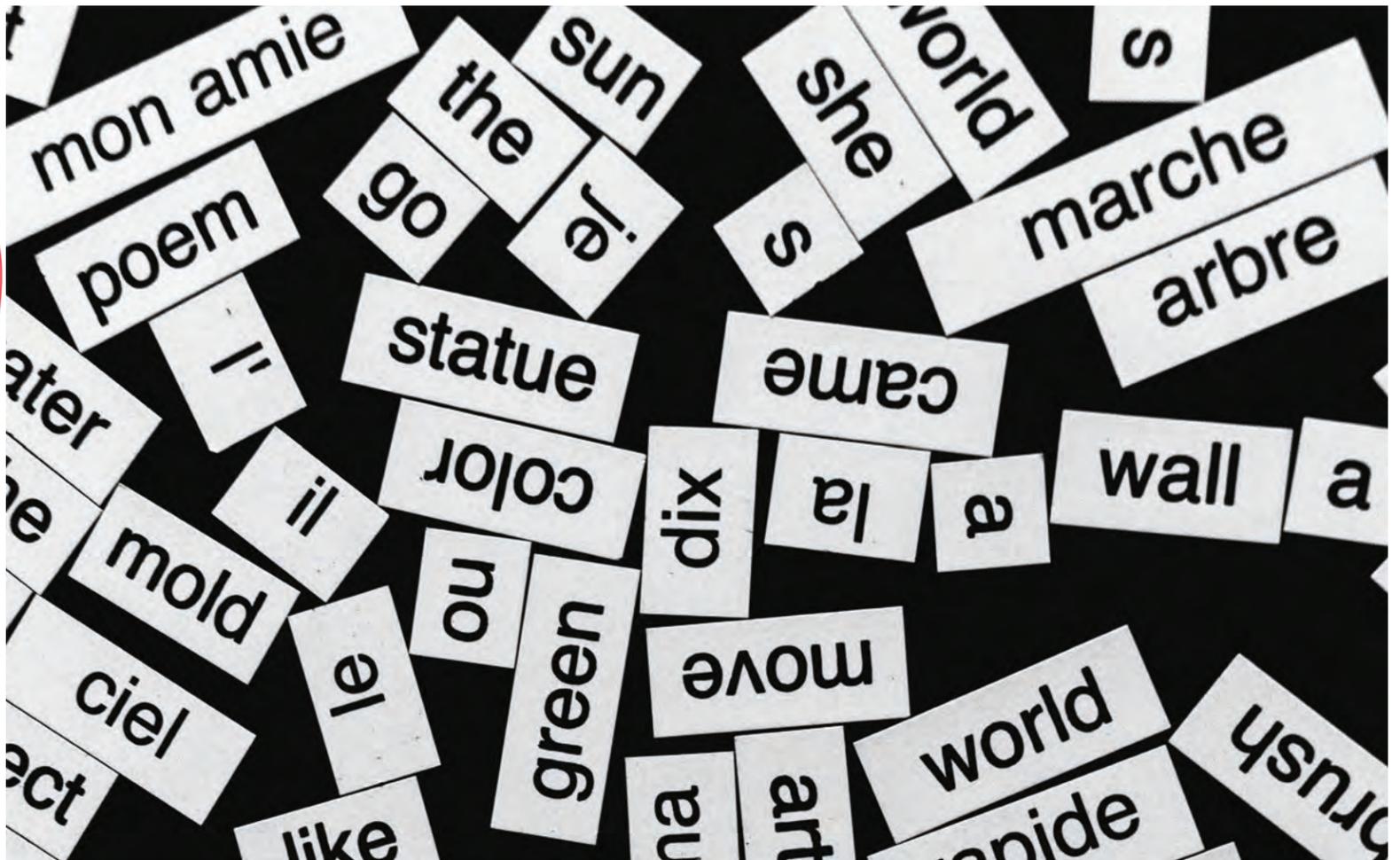
Défaite de famille.
Artiste : Orelsan

Ayant récemment participé au 50^e anniversaire de mariage de mes grands-parents, je peux comprendre cette chanson qui parle de la détestation des fêtes de famille. Aurélien Cotentin, dit Orelsan, qui faisait autrefois partie du groupe Casseurs Flowters, est l'un de mes artistes français préférés. Il y a aussi une ligne qui dit «Merci Arnaud», ce qui me fait toujours sourire.



Gretzky «mon histoire».
Auteurs : Wayne Gretzky et Rick Reilly.
Éditeur : de l'Homme

N'ayant pas lu de livres en français depuis près de 10 ans, j'ai décidé de visiter la seule bibliothèque municipale entièrement francophone de l'Alberta qui est située à Saint-Isidore. Le commis m'a recommandé Gretzky sachant que je suis fan de hockey. Remplie d'anecdotes incroyables et inconnues, la vie de Gretzky n'a pas été aussi facile que nous aimons à l'imaginer.



↑ En Alberta, 0,5% de la population parle le français de façon prédominante à la maison. C'était 0,7%, il y a cinq ans. Credit : Aedrian - Unsplash.com

RECENSEMENT 2021 : QUELLE EST LA SITUATION DU FRANÇAIS EN ALBERTA?

Les plus récentes données démographiques confirment une tendance : au Canada, l'anglais trône en roi au détriment du français et des langues autochtones. Le portrait linguistique du pays publié par Statistique Canada le 17 août témoigne également d'un recul du français en Alberta.

En Alberta, 261 000 personnes parlent le français, c'est un peu moins qu'il y a cinq ans. Pendant la même période, la proportion de la population ayant le français comme langue maternelle a, quant à elle, glissé de 2,13% à 2,06%.

Les chiffres publiés hier font aussi état d'un recul du nombre de personnes parlant le français de façon prédominante à la maison, un pourcentage qui ne s'établit aujourd'hui qu'à 0,5% de la population albertaine.

Le constat est valide pour l'ensemble du pays. Bien que le nombre absolu de Canadiens parlant français soit en légère augmentation (+1,6%), il reste largement inférieur à la croissance démographique du pays (+5,2%).

En d'autres mots, la proportion de francophones diminue au pays, passant de 22,2 % en 2016 à 21,4 % en 2021. C'est une tendance lourde observée depuis les toutes premières études démographiques de ce type dans les années 1970.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a réagi à la publication de ces données avec frustration. «Au mieux, la francophonie stagne», écrit sur Twitter l'organisme porte-parole des communautés francophones minoritaires, reprochant l'inaction du gouvernement fédéral. «Si les cibles en immigration francophone avaient été atteintes dès 2008, nous serions 2 860 000. Entretemps, il y a eu une décennie perdue.»

Pour renverser la tendance démographique, l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) presse également le gouvernement de se doter d'une politique en immigration

francophone avec des cibles de rattrapage et de réparation, mais souligne aussi le besoin d'assurer un continuum de l'éducation francophone de la petite enfance au postsecondaire.

Le gouvernement fédéral mène actuellement des consultations en vue de la mise à jour de son *Plan d'action sur les langues officielles*. Une modernisation de la *Loi sur les langues officielles* a également été promise à maintes reprises par le gouvernement Trudeau. Il s'était engagé à l'adopter à l'intérieur des 100 premiers jours de son présent mandat. Trois cent trente jours plus tard, la francophonie canadienne attend toujours et il y a urgence d'agir, plaide la FCFA comme l'ACFA.

L'ANGLAIS COMME LANGUE D'INTÉGRATION

Après leur arrivée au pays, une majorité d'immigrants adoptent l'anglais plutôt que le français, rapporte Statistique Canada. Parmi les Canadiens dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais, 80,6 % parlent principalement l'anglais. Bon nombre d'entre eux sont issus de l'immigration.

L'immigration diversifie la situation linguistique de notre pays. Plusieurs des langues qui observent les taux de croissance les plus importants sont des langues de l'Asie du Sud comme le malayalam (+129 %), l'hindi (+66 %), le pendjabi (+49 %) ou le gujarati (+43 %). À Edmonton et Calgary, la deuxième langue la plus parlée à la maison après l'anglais est le pendjabi.

DES LANGUES AUTOCHTONES EN DANGER D'EXTINCTION

Dans son rapport publié aujourd'hui, Statistique Canada reconnaît que le contexte pandémique a **complexifié** sa collecte de renseignements dans plusieurs communautés des Premières Nations, des Métis ou des Inuits. Deux ans après l'adoption de la *Loi sur les langues autochtones*, le gouvernement

peine à dresser un portrait exact de la situation linguistique des premiers peuples.

N'empêche, Statistique Canada «dégage certaines tendances quant à l'évolution du nombre de locuteurs des langues autochtones en observant uniquement les municipalités, réserves et établissements ayant participé au recensement à la fois en 2016 et en 2021. Selon cette méthode, le nombre de personnes déclarant une langue maternelle autochtone, seule ou en combinaison avec une autre langue, a diminué de 6,8 % de 2016 à 2021 au Canada, alors que le nombre de personnes déclarant pouvoir soutenir une conversation dans une langue autochtone a diminué de 3,3 % au cours de la même période.»

Ce recul démographique, bien plus marqué que chez les francophones, rappelle l'importance de programmes de revitalisation linguistique. Sur les quelque 70 langues autochtones parlées dans ce pays, «une vingtaine sont parlées par 500 personnes ou moins, personnes dont l'âge médian était de 60 ans et plus», décrit le rapport.

Vingt-quatre mille six cents personnes en Alberta parlent une langue autochtone.

UN BILINGUISME FRANÇAIS-ANGLAIS QUI S'EFFRITE

En dehors du Québec, le taux de bilinguisme s'effrite également, passant de 9,8% à 9,5%. En Alberta, ce taux a diminué de 6,5% en 2016 à 6,1% cinq ans plus tard.

Sans surprise, à l'échelle canadienne, les personnes qui ont le français comme langue maternelle sont bien plus souvent bilingues que les personnes qui ont d'abord appris l'anglais, et ce, dans un rapport de cinq pour un.

L'ACFA avait milité avec succès, il y a deux ans, pour l'inclusion de questions linguistiques plus précises dans le formulaire long de ce recensement. Ainsi, les données linguistiques publiées mercredi par Statistique Canada permettront d'établir plus facilement la concentration d'ayants droit et la demande potentielle pour des écoles de langue française. Dans un communiqué publié à l'été 2020, l'ACFA se disait «optimiste et excitée» par l'impact potentiel de ces chiffres sur des investissements dans des infrastructures scolaires. ▲



« SI LES CIBLES EN IMMIGRATION FRANCOPHONE AVAIENT ÉTÉ ATTEINTES DÈS 2008, NOUS SERIONS 2 860 000. ENTRETEMPS, IL Y A EU UNE DÉCENNIE PERDUE »
FCFA



PALO : LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE DOIT S'EXPRIMER

Le 28 juillet dernier, Edmonton était l'une des quinze villes canadiennes visitées par la ministre **Ginette Petitpas Taylor** pour les consultations pour le prochain *Plan d'action pour les langues officielles* (PALO). Ces consultations s'inscrivent dans un grand projet de réforme linguistique au Canada avec en toile de fond la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) du Canada.



IJL -
RÉSEAU.PRESSE
- LE FRANCO



LES THÈMES [...] ONT ÉTÉ SEMBLABLES À TOUTES LES PROVINCES ET TOUS LES TERRITOIRES»
Ginette Petitpas Taylor



GLOSSAIRE

LOCUTEUR

Personne qui emploie effectivement le langage



VIENNA DOELL
JOURNALISTE

La ministre Ginette Petitpas Taylor annonce que lors de la consultation à Edmonton, il n'y a pas eu de grosses surprises par rapport aux priorités discutées. «Les thèmes [...] ont été semblables à toutes les provinces et tous les territoires.»

En effet, pour de nombreux acteurs de la francophonie albertaine et canadienne, la LLO de 1969 a bien besoin d'être modernisée. Un premier pas avait été fait lors de la présentation du projet de loi C-13 - *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* - par le gouvernement du Canada le 1^{er} mars 2022. En première lecture, il avait alors présenté l'ensemble des propositions liées à cette modernisation. Mais, selon la ministre Petitpas Taylor, ce n'était pas la seule étape importante dans la réforme du régime linguistique qui prévaut actuellement au Canada.

«Moi, je dis toujours, le plan d'action et le projet de loi, c'est un travail en parallèle», explique la ministre des langues officielles. «Avoir l'adoption d'un projet de loi, c'est une chose, mais la mise en œuvre de la loi, c'est encore plus important pour faire le travail et développer des règlements», explique-t-elle.

Selon le gouvernement du Canada, «les règlements appuient les nouvelles lois et sont exécutoires en vertu de la loi». Or, un règlement, c'est l'étape d'application de la loi et il est formulé par la ministre selon un processus d'analyse et de consultations.

Parmi ceux qui veulent voir du changement, certains groupes émettent toujours des inquiétudes quant à l'avenir du français en Alberta.

LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE RETROUVE SA VOIX

Michael Tryon, le directeur général de Canadian Parents for French (CPF), estime que durant plusieurs années, aucune place n'avait été donnée aux personnes qui ont le français comme seconde langue. Il fait alors référence à la LLO et à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces deux textes législatifs définissent les droits des



↑ L'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre des Langues officielles et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Crédit : Courtoisie

francophones en situation minoritaire, mais pas ceux de la population qui a appris le français comme seconde langue.

Présent durant la consultation à Edmonton, Michael Tryon indique qu'il était important pour la CPF d'être une sorte de porte-parole pour la communauté des francophones de langue seconde. Il insiste d'ailleurs sur l'absence d'autres organismes comme la sienne.

À certains égards, il indique que ceux qui étaient présents ne reflétaient pas nécessairement la globalité de la communauté réelle des **locuteurs** du français en Alberta. Une déduction appuyée par les chiffres de Statistique Canada puisqu'en 2021, plus de 258 330 personnes en Alberta connaissent le français, mais seulement 64 855 l'identifient comme leur langue maternelle.

Les personnes qui parlent le français comme seconde langue sont souvent oubliées. «La communauté [...] est plus grande que la communauté francophone*», décrit le directeur général. Selon lui, «c'est nécessaire pour cette communauté d'avoir une voix égale» dans la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Michael Tryon ajoute que même dans les programmes d'éducation, il existe un nombre plus élevé d'élèves albertains inscrits dans les programmes de français langue seconde que dans les écoles francophones. Ainsi, pour l'année scolaire de 2019-2020, 147 513 élèves étaient inscrits à

Plus d'information :

- Projet de loi C-13 : t.ly/DW_1
- Profil du recensement 2021 : t.ly/eoeV
- Le patrimoine francophone en Alberta : t.ly/hb5-
- La création de lois et des règlements : t.ly/UmAq

un programme de français langue seconde, alors que moins de 10 000 jeunes fréquentaient les écoles francophones.

Mais «ce n'est pas une compétition entre les écoles francophones et les écoles d'immersion», rassure M. Tryon. Il souhaite simplement une reconnaissance des programmes, des services et des acteurs du français langue seconde de la part des gouvernements et des institutions francophones afin «que l'on soit un partenaire égal».

DES BESOINS NON SANS DIFFICULTÉS

Ceci étant dit, la ministre Petitpas Taylor assure «que dans notre dernier budget et notre dernier plan d'action, nous en avons absolument parlé et mis des investissements clés pour nous assurer qu'il y avait de l'argent supplémentaire» dédié à l'ensemble des défis de l'éducation du français langue seconde.

Elle ajoute, «on reconnaît que les statistiques nous démontrent que de plus en plus de gens veulent apprendre cette deuxième langue». Cet intérêt pour la langue française semble aussi présenter certains défis. L'honorable Petitpas Taylor indique qu'il y a une «pénurie de main-d'œuvre pour les enseignants francophones».

Elle insiste, «c'est bien beau que les gens veulent avoir accès à ces services, mais il faut aussi s'assurer qu'on ait les enseignants nécessaires pour appuyer ce travail-là».

L'éducation en français langue seconde ne représente toutefois qu'un des nombreux enjeux qui troublent l'avenir des communautés francophones en Alberta. Durant les consultations PALO, l'immigration, les services de santé et la justice en français ont également été nommés comme priorités par la ministre et les associations présentes.

Alors que les consultations PALO à travers le pays prennent fin avec le mois d'août, le Parlement du Canada reprendra ses sessions bientôt et les fonctionnaires élus se pencheront davantage sur le projet de loi C-13. ▲

UNE «CRISE» INTERNE COMPROMET LE COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Dans un document interne obtenu par Francopresse, des enquêteurs du Commissariat aux langues officielles (CLO) remettent en question la capacité de l'organisme à mener à bien ses enquêtes. Ils dénoncent une situation de «crise» interne qui aurait cours depuis 2015, une charge de travail qui a «plus que triplé» et des retards de traitements accumulés qui affectent la santé mentale des enquêteurs, et mettent en péril l'une des missions fondamentales du CLO.



FRANCOPRESSE

Le document date de novembre 2021. Il fait état d'une crise «qui n'a pas encore été officiellement reconnue» par la haute direction du CLO, mais qui a «déjà entraîné d'importants départs de personnel».

Les enquêteurs déplorent que leur charge de travail se soit accrue dans les dernières années sans que les ressources humaines ou le fonctionnement n'aient été adaptés en conséquence. «Par conséquent, un sérieux problème d'arréages s'est accumulé, les enquêteurs sont surchargés et la capacité du Commissariat à servir efficacement le public a été sérieusement compromise», peut-on lire dans le document.

Ses auteurs déplorent un manque de direction pour gérer le volume de plaintes, toujours plus nombreuses.

DÉLAISSER TEMPORAIREMENT DES TÂCHES ET ÊTRE TOUJOURS PLUS EN RETARD

En 2019, le Commissaire reconnaissait lui-même dans un article de Radio-Canada que les plaintes étaient en hausse depuis 2012 et qu'il faudrait augmenter le nombre d'enquêteurs si la tendance se maintenait.

Mais entre 2016 et 2021, le nombre d'enquêteurs est resté inchangé : 32 permanents et trois contractuels d'après le rapport interne.

«Nous avons donc tous dû prioriser certains objectifs de travail au **détriment** d'autres, et nous avons tous dû faire face aux résultats de ces choix, des choix qui, selon nous doivent être faits à des niveaux institutionnels plus élevés», affirment les auteurs du rapport.

Ils dénoncent un «déficit opérationnel» les



↑ Raymond Théberge, Commissaire aux langues officielles depuis novembre 2018. Crédit : Courtoisie CLO

obligeant à délaissier des tâches «qui s'ajoutent» aux retards successifs depuis 2015-2016 et devront éventuellement être complétées.

Certains enquêteurs plus hauts placés doivent aussi consacrer du temps au recrutement, à la supervision, à la correction de concours, à des comités; ils «jonglent avec ces tâches sans avoir suffisamment d'orientation sur les priorités à établir».

STRESS ET SANTÉ MENTALE DES ENQUÊTEURS EN JEU

Ces retards et ce manque d'appui de la part de la direction du CLO génèrent, toujours selon le rapport, un sentiment de stress pour les enquêteurs : «En tant que professionnels, nous considérons que chaque tâche énumérée ci-dessus est extrêmement importante et nous aimerions être en mesure d'accorder à chacune d'elles l'attention qu'elles méritent. À la fin de la journée ou de la semaine de travail, les enquêteurs conservent toujours le fardeau psychologique de l'arréage de tâches sans cesse croissant.»

Les auteurs du document estiment se trouver dans «une position qui nous oblige soit à ne pas nous soucier de notre travail, soit à faire une quantité de travail impossible».

Un avis de gestion interne aurait établi que la santé mentale des employés avait priorité

sur les cibles, mais les enquêteurs pensent que la haute gestion devrait en faire plus en ce sens. «[Les enquêteurs] subissent la pression de leurs gestionnaires en absorbant la charge de travail qui augmente tout en voulant protéger leurs employés en gérant les clients difficiles, souvent seuls», mettent en lumière les auteurs du rapport.

RÉGLER LE MANQUE D'ENQUÊTEURS

Ces derniers reconnaissent «que des efforts sont déployés par la direction pour explorer différentes stratégies afin de réduire le nombre de tâches», comme un projet de raccourcissement des rapports d'enquêtes, mais celles-ci ne suffiraient pas à régler le problème de charge de travail.

«Nous comprenons que nous n'avons pas le budget opérationnel en ce moment pour augmenter les effectifs.» Sur dix ans, entre 2009-2010 et 2019-2020, le budget de dépenses du CLO a soit stagné soit légèrement baissé, pour se fixer à 22,7 millions de dollars en 2020-2021. Les employés suggèrent donc à leur direction de réduire le nombre de tâches associées au traitement de chaque plainte, d'organiser différemment la répartition des dossiers et de gérer l'attente du public jusqu'à que le déficit opérationnel soit résolu.

Ils conseillent également ce qu'ils disent avoir proposé à l'été 2021 : aviser chaque plaignant d'un retard probable dès le dépôt de sa plainte, et non à la fin du processus comme à l'heure actuelle, tout en signifiant bien au plaignant que ce retard est dû au déficit opérationnel au CLO.

Au même moment, les enquêteurs avaient suggéré la constitution d'une nouvelle équipe d'enquêteurs qui ne serait pas affectée à une catégorie de plaintes, mais qui aiderait notamment à trier les enquêtes et à constituer une «file d'attente» des plaintes. Le principe de file d'attente existe déjà au CLO, mais le rapport suggère d'en faire une priorité dans la manière de fonctionner pour «gérer l'impact du déficit opérationnel».

Enfin, les auteurs du rapport revendiquent l'établissement de normes plus claires pour les enquêteurs et la création d'un comité de gestion des plaignants et des institutions difficiles.

Pour l'instant, le document indique que la «haute gestion de la DGAC» n'a pas officiellement reconnu la crise. Au moment d'écrire ces lignes, Francopresse est toujours en attente d'une réponse de la part du Commissariat aux langues officielles. ▲

GLOSSAIRE

DÉTRIMENT
Dommage, préjudice



INÈS LOMBARDO
JOURNALISTE

Engagez-vous dans l'avenir de ce journal

ADMINISTRATEUR ET ADMINISTRATRICE RECHERCHÉ-E

Le Franco est à la recherche de 2 personnes pour intégrer son conseil d'administration.

Vous vous reconnaissez dans l'un des 5 profils suivants ?

- Spécialiste du milieu des affaires et du développement d'entreprise
- Spécialiste du milieu de l'éducation en Alberta
- Spécialiste de l'expérience communautaire
- Spécialiste des tendances numériques
- Spécialiste des médias

Envoyez-nous une lettre d'intention avec quelques lignes sur votre expérience à : direction@lefranco.ab.ca

Vous avez jusqu'au 18 septembre!

LE FRANCO

DEPUIS 1928, LE SEUL JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE EN ALBERTA





↑ M^e Caroline Magnan, directrice du programme pancanadien de common law en français (Université d'Ottawa), est fière d'avoir reçu le prix Boréal. Crédit : Courtoisie



↑ Denise Lavallée, directrice générale de l'AJEFA, souhaite encourager les étudiants en droit à poursuivre leurs études en français grâce à la bourse qu'offre son organisme. Crédit : Courtoisie



↑ M^e Henri Pallard a été étudiant au Campus Saint-Jean de 1967 à 1969 et a même reçu le prix Honneur Saint-Jean en 2010. Crédit : Courtoisie



↑ M^e Roy Klassen, avocat et consul honoraire de France à Calgary, est enchanté d'offrir ses services en français. Crédit : Courtoisie

LE SUCCÈS DES JURISTES FRANCOPHONES EN MILIEU MINORITAIRE

En juin dernier, l'**Association des juristes d'expression française en Alberta (AJEFA)** a remis sa première bourse universitaire dédiée à l'étude du droit en français. Deux mille dollars seront versés annuellement à des étudiants inscrits en droit à l'Université de Calgary ou à celle de l'Alberta. Une fierté pour l'organisme qui espère ainsi aider à multiplier le nombre de juristes francophones en Alberta.



IJL -
RÉSEAU.PRESSE
- LE FRANCO



LE DÉFI EST
CONSTANT»
M^e Henri Pallard

Vous étudiez le droit en français en Alberta, vous désirez nous partager votre expérience, contactez-nous: redaction@lefranco.ab.ca



GLOSSAIRE

LAURÉAT

Personne qui emploie effectivement le langage



VIENNA DOELL
JOURNALISTE

Avec un tiers de ses clients francophones ou bilingues, M^e Roy Klassen, avocat chez McLeod Law à Calgary, trouve important d'offrir ses services dans les deux langues officielles. «Si on n'a jamais l'occasion de faire ces choses en français, on perd un peu l'habitude. Alors, évidemment, ça fait plaisir et je suis fier d'afficher cette capacité», témoigne ce Franco-Albertain de naissance.

Une habileté qu'il doit en partie à ses études au Campus Saint-Jean. «C'est une institution essentielle pour les francophones et francophiles puisqu'elle ouvre des portes à toutes sortes de carrières», affirme l'avocat. Des carrières qui peuvent aujourd'hui s'amorcer grâce à la bourse d'études annuelle de l'AJEFA. En effet, celle-ci a été créée pour permettre à de futurs juristes d'améliorer l'accès à la justice en français dans la province.

Ainsi, chaque année, un.e étudiant.e pourra bénéficier de ces 2 000\$. Afin d'obtenir cette bourse, il existe plusieurs critères d'admissibilité. Les candidats doivent être inscrits dans le programme de droit à l'Université de Calgary ou de l'Alberta et/ou avoir suivi un cours de droit en français.

Pour optimiser leurs chances de réussite, ils peuvent démontrer leur implication dans la communauté francophone en faisant part de leur intention de pratiquer leur métier dans la province. Denise Lavallée, directrice générale de l'AJEFA, confie que «si on encourage les étudiants à étudier le droit en français, il y a beaucoup plus de chances qu'ils pratiquent plus tard».

L'APPRENTISSAGE DU DROIT EN FRANÇAIS A LE VENT EN POUPE

Ce n'est pas la première fois qu'une bourse similaire voit le jour. Depuis 1999, la Fondation Baxter & Alma Ricard œuvre pour que les citoyens canadiens-français issus de milieux linguistiques minoritaires puissent avoir accès à une éducation dans les meilleures institutions mondiales.

M^e Caroline Magnan fait partie de ces **lauréats**. Cette Franco-Albertaine témoigne, «c'est grâce à la bourse Ricard que j'ai pu poursuivre ma maîtrise en droit à Harvard, car je n'avais pas les moyens de le faire». Cette expérience enrichissante lui a ouvert de nombreuses portes et elle est aujourd'hui directrice du programme pancanadien de common law en français de l'Université d'Ottawa.

Si ces bourses permettent aux étudiants inscrits dans les universités anglophones de suivre environ un tiers de leurs cours dans la langue de Molière, pour la professeure et avocate, l'objectif est simple : «accroître la capacité des juristes à offrir des services juridiques en français». Créé en 2016 grâce au financement du ministère de la Justice Canada, le programme pancanadien est une collaboration entre l'Université d'Ottawa, la faculté de droit de la Saskatchewan et celle de l'Université de Calgary depuis 2019.

L'AJEFA est également partenaire de ce programme de certification. Chaque année, l'association organise des panels et d'activités de réseautage entre les étudiants et ses membres juristes. Cela permet, d'après Denise Lavallée, de «donner autant d'occasions possibles aux étudiants et juristes d'améliorer leur français dans un contexte professionnel».

DES JURISTES FRANCOPHONES RÉCOMPENSÉS POUR LEUR CONTRIBUTION

Les efforts de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et de ses partenaires pour créer le Programme de certification de common law en français (CCLF) ne sont pas passés inaperçus. Ils ont en effet reçu le prix Boréal Rapprochement 2022 de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) en juin dernier.

Cette récompense félicite la contribution d'un organisme dans le développement de ces communautés au Canada. Ce prix reconnaît l'accomplissement d'une personne, d'un groupe ou d'un collectif qui œuvre à promouvoir la diversité et la représentation de la francophonie plurielle. Me Magnan se dit honorée, «il s'agit d'une belle reconnaissance du beau travail fourni».

Mais ce n'est pas la seule juriste francophone en milieu minoritaire et ancienne étudiante du Campus Saint-Jean à être reconnue pour ses actions. M^e Henri Pallard, professeur de droit à l'Université de Sudbury (Ontario), est le grand lauréat de l'Ordre du mérite décerné par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO). Très ému, cet avocat se confesse, «c'est une reconnaissance de mes pairs à ma contribution, à notre travail collectif, dans le domaine de la justice».

Originaire du Manitoba, ce Franco-Ontarien d'adoption a beaucoup voyagé. Alberta, Ontario, Colombie-Britannique, il a toujours vécu au sein d'un milieu francophone minoritaire. C'est l'une des raisons pour laquelle il a toujours milité afin de soutenir la pratique de la common law en français.

Pour ce juriste, l'accès à la justice en français en milieu minoritaire touche de près la communauté. Il prend exemple de la question de la garde des enfants lors de la séparation des conjoints. Il indique que les juges anglophones

Fondée en 1990, l'AJEFA vise à accroître et à améliorer l'accès à la justice en français pour les Albertains. Pour en savoir plus : ajeфа.ca

ne comprennent pas toujours la différence entre écoles francophones et écoles d'immersion française. «Ces questions sont souvent des points de dispute entre les parents où dans les familles lorsqu'il y a juste un parent qui est francophone», affirme M^e Pallard. Pour lui, il devient alors urgent que ces minorités aient accès à des informations dans leur langue maternelle.

AFFRONTER PLUSIEURS OBSTACLES

Des difficultés vécues également par Me Roy Klassen dans son quotidien d'avocat spécialisé dans les domaines des testaments et des successions. En effet, une des problématiques qui revient souvent est celle du testament rédigé en français. Celui-ci doit être traduit en anglais avant d'être déposé au tribunal.

Une complication supplémentaire pour ses clients, mais aussi pour l'homme de justice. «Il faut prendre le temps de leur expliquer la situation», précise-t-il. Il insiste, «au niveau professionnel, cela m'a offert la possibilité de mieux comprendre les questions juridiques françaises», avoue-t-il.

Malgré les divers programmes et aides pour les étudiants en droit francophone, les efforts pour améliorer l'accès à la justice dans la langue de Molière ne doivent pas s'arrêter là. M^e Henri Pallard en profite pour souligner l'énergie consacrée par les professeurs de common law en français depuis les années 1990 dans la rédaction de manuels universitaires. Or, avec les lois adoptées au fil des années, ceux-ci sont obsolètes et doivent être mis à jour. Une charge de travail supplémentaire pour les professionnels juridiques. Le professeur soutient que «le défi est constant». ▲

- Depuis 1999, la Fondation Baxter & Alma Ricard a permis à 373 Canadiens français de bénéficier d'une bourse d'études dans différents domaines. Parmi les boursiers 2022-2023, on retrouve quatre Franco-Albertains : Ali Ahmed (médecine), Sophie Collins (médecine de réadaptation), Charlene Goldsteyn (affaires) et Martin Kreiner (droit). Pour en apprendre davantage : fondationricard.com

- La *common law* est basée sur les décisions des tribunaux, la doctrine (écrits de juristes experts et professeurs traitant de ces décisions) et sur les usages et coutumes. Pour mieux connaître le système juridique canadien : justice.gc.ca

REBECCA SCHULZ

«CONSERVATISME, COMPASSION ET BON SENS»

Qui remplacera Jason Kenney ? **Rebecca Schulz** est sur la ligne de départ avec six autres candidats. Passionnée, elle s'exprime pêle-mêle sur l'avenir de la province, le désir d'être celle qui rapprochera les citoyens des politiciens et l'action du gouvernement fédéral.



↑ Rebecca Schulz, candidate dans la course à la chefferie du Parti conservateur uni. Crédit : Courtoisie

Rebecca Schulz est mère de deux enfants et membre de l'Assemblée législative de l'Alberta depuis 2019. Originaire de Saskatchewan, elle a commencé son parcours politique en travaillant avec Brad Wall, le quatorzième premier ministre de la Saskatchewan. Il a été une inspiration politique pour elle.

«Je me suis engagée dans la politique quand j'étais jeune [...] vers 25 ans», raconte la résidente de Calgary, tout sourire. Après seulement quelques minutes de discussion, il est facile de ressentir cette passion qu'elle éprouve pour l'Alberta et sa politique. «Je pense que ce qui m'a amenée en Alberta et ce pour quoi j'ai toujours voulu vivre ici, c'est cette passion, cet esprit d'entreprise...», décrit la candidate.

Rebecca regarde l'avenir de la province avec optimisme en évoquant les nombreuses possibilités qui lui tendent les bras. «Qu'il s'agisse de technologies propres, d'innovation, de recherche, d'aviation ou de tourisme», l'Alberta «a tellement de potentiel».

À l'inverse de l'ancien leader Jason Kenney, elle espère offrir une approche différente, plus humaniste.

UNE APPROCHE HUMBLE

«En voyageant dans la province, j'entends souvent dire que ce ne sont pas nécessairement les décisions que nous avons prises qui posent problème aux citoyens. C'est parfois la façon dont les décisions ont été prises et comment elles ont été communiquées au public», explique Rebecca Schulz.

Changer de ton dans la façon de communiquer est une des choses que Rebecca aimerait entreprendre en tant que cheffe du PCU. «Les citoyens ont l'impression que nous [PCU] avons perdu le contact, que nous sommes arrogants ou que nous avons tous les droits.»

Elle résume son approche par «un peu plus d'humilité [...] et un peu plus de positif».

Plus d'information :

- Profil de Rebecca Schulz sur le site web PCU : t.ly/GM9H
- PCU Leadership Vote : t.ly/zM4p
- Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires : t.ly/S3rV
- Programme Made-in-Alberta : t.ly/SIS

Toutefois, la conservatrice passionnée ne veut pas uniquement changer le ton du leadership, elle souhaite également que la prise de décision se fasse à l'échelle locale.

DÉCISIONS ET PARTENARIATS LOCAUX

Lorsqu'elle évoque la question des soins de santé, Rebecca pense que «nous avons besoin de plus de décisions locales et d'une certaine créativité provenant de la ligne de front».

Elle émet l'importance de l'opinion des professionnels, mais aussi de celle des différentes communautés et, notamment, des francophones. «[La francophonie] est un partenaire créatif et utile lorsque nous essayons de résoudre des problèmes au niveau communautaire», dit-elle, alors qu'elle évoque l'époque où elle était ministre des Services à l'enfance.

Parmi les bons coups, elle peut revendiquer le *made-in-Alberta*, cette entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial qui permet aujourd'hui d'offrir des services de garde d'enfants à 10\$ par jour. Elle souligne que lors de la mise en place de ce programme, «j'ai été très impressionnée par la créativité de la communauté francophone».

Elle apprécie ce partenariat au niveau local, et non fédéral, avec les nombreuses communautés, qu'elles soient francophones ou représentant les professionnels de la santé.

RELATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

L'ancienne ministre maintient une forte opposition à l'ingérence fédérale dans ce qu'elle appelle «la juridiction provinciale». Elle est en total désaccord avec «presque tout ce que le gouvernement fédéral a fait ces derniers temps».

«Il n'y a aucun doute que la première chose que j'entends à travers la province est que les Albertains sont frustrés par le gouvernement fédéral». Elle est donc persuadée que les Albertains «veulent un leader qui se lèvera et défendra nos droits constitutionnels en tant que province dans ce pays».

Et lorsque la rédaction lui demande de nommer les droits constitutionnels qui ont été bafoués par le gouvernement fédéral, elle néglige la question. Par contre, elle n'oublie pas de mentionner l'injustice du Programme de péréquation, une formule «compliquée» qui détermine ce que les provinces donnent au gouvernement fédéral et ce qu'elles reçoivent en retour.

Et pourtant, en porte-à-faux à ses déclarations précédentes sur les ingérences

La rédaction du journal Le Franco a communiqué avec tous les candidats à la course à la chefferie du PCU. Rebecca Schulz et Leela Aheer ont répondu à l'appel pour nous partager leur vision de la politique albertaine.

• C'est quoi le mode de scrutin référentiel?

Ce mode de vote offre la possibilité aux électeurs de classer les candidats. Par exemple, si vous avez une liste de sept candidats, vous pouvez les classer de 1 à 7, 1 étant votre candidat préféré et 7 étant le candidat que vous aimez le moins. Vous trouverez une courte vidéo explicative (en anglais) sur le site web du Parti conservateur uni : t.ly/aTwD

• Si vous êtes membre du Parti conservateur uni (PCU) de l'Alberta avant le 12 août 2022, vous pourrez donc participer au vote référentiel en personne le 6 octobre ou voter par la poste du 2 septembre au 3 octobre afin d'élire le nouveau chef du parti. Sept candidats s'affrontent dans cette course à la chefferie.

fédérales, elle aurait aimé que le gouvernement fédéral soit «un partenaire dans la commercialisation de nos produits énergétiques». Elle souligne enfin qu'en dehors de la production d'énergie et de la régulation, «il existe des possibilités de partenariat, que ce soit en matière de garde d'enfants ou de programmes de logement».

LE CONSERVATISME, LA LIBERTÉ ET LA CROISSANCE

Il est clair que Rebecca est passionnée par ses racines conservatrices et le fait de partager ses convictions le montre clairement.

«Lorsque je vais au cœur des valeurs conservatrices [...], il s'agit d'emplois et d'opportunités et de s'assurer que les nouveaux arrivants ont toutes les chances de se créer une vie», explique-t-elle.

Pour la candidate, elle voit que le **conservatisme** ici, en Alberta, doit se centrer sur «l'importance de la famille, de la communauté, de la liberté de pratiquer sa propre foi, de célébrer la diversité et d'avoir la liberté d'expression».

Mais pour que tout cela se réalise, Rebecca conclut en disant que «nous avons besoin d'un gouvernement qui soit favorable à la croissance économique». ▲

QUESTIONS RAPIDES!

• **Du charbon dans les Rocheuses?** «Ce n'est pas un simple oui ou non parce qu'il y a différentes catégories de terres, donc c'est une question très complexe, mais nous devons protéger les montagnes.»

• **La taxe carbone?** «Non.»

• **Votre artiste francophone préféré?** «Crystal Plamondon.»

• **Une loi pour des services francophones en Alberta?**

«Je ne sais pas encore ce qui existe, mais je suis toujours prête à regarder ce qu'il y a.»

• **Le curriculum pour les écoles francophones doit-il changer ou pas?** «Quand on change le reste du curriculum, on met également à jour le curriculum francophone.»

• **Une personne qui vous inspire dans le monde politique?**

«Rona Ambrose et Brad Wall.»

• **Votre lieu préféré à visiter dans la province?**

«Kananaskis.»

• **Trois mots qui vous représentent en politique?**

«Conservatisme, compassion et bon sens»



VIENNA DOELL
JOURNALISTE

LE FRANCO

L'ÉQUIPE

• **SIMON-PIERRE POULIN**
DIRECTEUR
DIRECTION@LEFRANCO.AB.CA
APPLI@LEFRANCO.AB.CA

• **VALÉRIANE DUMONT**
DIRECTRICE ADJOINTE
RECEPTION@LEFRANCO.AB.CA

• **ARNAUD BARBET**
RÉDACTEUR EN CHEF
REDACTION@LEFRANCO.AB.CA

• **ISABELLE DÉCHÈNE GUAY**
RÉVISEURE

• **VIENNA DOELL**
JOURNALISTE
REPORTAGE@LEFRANCO.AB.CA

• **CHLOÉ LIBERGE**
JOURNALISTE

• **CORRESPONDANTS ET CHRONIQUEURS**
ÉTIENNE HACHÉ, INES LOMBARDO,
MARINE ERNOULT, ANNE LEVESQUE,

D^{RE} JULIE HILDEBRAND, PASCAL LAPOINTE,
SYLVAIN LACROIX

• La maquette et le graphisme
ANDONI ALDASORO ROJAS

LE FRANCO est la propriété de l'ACFA. Au niveau national, il est représenté par Lignes Agates Marketing (anne@lignesagates.com | 905 599-2561). Le Franco est imprimé par Central Web, à Edmonton. La reproduction d'un texte ou d'une photo par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite du journal.

Lettres ouvertes: Le Franco est ouvert à la publication de lettres ouvertes. La rédaction se réserve le droit de limiter la longueur du texte ou de ne pas publier la lettre si le contenu est jugé diffamatoire, injurieux ou discriminatoire.

Annances: Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du Franco.

Avis lecteurs: N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires en écrivant à l'adresse reception@lefranco.ab.ca

L'équipe du Franco reconnaît qu'elle exerce ses activités sur les territoires visés par les traités no 4, 6, 7, 8 et 10, des lieux de rencontre traditionnels et la patrie de nombreux peuples autochtones dont les Cris, les Dénés, les Sioux Nakota, les Saulteaux, les Ojibwés, les Niitsitapi (Pieds-Noirs) et les Métis. Nous prenons acte de leur empreinte sur ce territoire au fil des siècles et de leur rapport spirituel et concret à la terre, source d'un riche patrimoine pour notre vie communautaire.



Lignes Agates Marketing

réseau . presse
www.professionnel.com FIER MEMBRE



Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada





↑ Leela Aheer, candidate dans la course à la chefferie du Parti conservateur uni. Crédit : Courtoisie

LEELA AHEER

«HONNÊTÉTÉ, COMPÉTENCE ET TRANSPARENCE»

L'élue de Chestermere-Strathmore, **Leela Aheer**, a elle aussi, décidé de donner de la voix pour devenir la cheffe du Parti conservateur uni (PCU). Prête au combat, elle n'en oublie pas les défis qui lui feront face si elle est élue. Son cheval de bataille : lutter contre la corruption et l'arrogance, des valeurs inadmissibles en démocratie.



La rédaction tient à signaler que Leela Aheer a fait toute l'entrevue en français.



VIENNA DOELL
JOURNALISTE

Leela Aheer est l'une des rares femmes de l'aile conservatrice à être élue à l'Assemblée législative de l'Alberta lors de l'élection provinciale de 2015.

Membre du Wild Rose puis du Parti conservateur uni, elle a su faire sa marque en politique sans que ses origines ethniques l'en empêchent. Elle insiste sur l'importance de permettre aux jeunes femmes de s'identifier à des parcours comme le sien et de rêver d'obtenir un jour une position influente dans la société.

Néanmoins, elle ne peut s'empêcher de parler de sa frustration vis-à-vis du concours de dissertation destiné aux jeunes femmes et mis de l'avant par l'Assemblée législative de la province. «Je pensais que c'était une blague!» L'ancienne ministre de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine estime que ce concours littéraire raté a créé «un préjudice envers toutes les femmes dans le monde».

Elle enfonce le clou, «on doit créer un chemin pour qu'elles aient des possibilités, pas des barrières». Tout en voulant être la cheffe d'un parti «divisé et brisé», elle explique qu'elle ne pourra l'être «sans avoir présenté des excuses» et créer le changement.

UNE APPROCHE HUMBLE POUR LES ÉLECTEURS

Leela Aheer revendique une volonté de changement, en commençant par les

membres de l'Assemblée législative. Elle estime que les élus ont besoin de reprendre contact avec leurs citoyens «et d'assumer nos responsabilités envers les Albertains».

Comme sa concurrente Rebecca Schulz, elle dénonce «l'arrogance et l'égoïsme» dans le PCU. Il est donc temps «d'écouter les Albertains avec empathie et compétence», explique-t-elle.

Cependant, n'est pas la seule chose qui l'a déçue du leadership de Jason Kenney. L'ancienne ministre dénonce aussi le processus «d'achat de cartes de membre en masse (*bulk bind*)» et décrit la *Loi 81* comme étant «extrêmement néfaste». Une loi qui permet aux tiers d'acheter des adhésions pour leurs proches sans leur consentement.

Et lorsque Jason Kenney a soutenu le projet de loi 8 afin de remplacer la *Loi scolaire* par la *Loi sur l'éducation*, il a clairement mis en danger les élèves qui ne pourraient plus bénéficier de la protection de l'école s'ils faisaient partie d'une alliance allosexuelle-hétérosexuelle (AAH). «Ce n'est pas correct», résonne la candidate. Au risque de voir notamment les parents prendre conscience de la différence de leur enfant, avec les conséquences que cela peut engendrer.

À l'avenir, «si je dois changer la loi pour la sécurité des élèves, je le ferais aussi».

CONSULTATIONS POUR UNE MEILLEURE FRANCOPHONIE

En abordant le sujet de la francophonie albertaine et les questions relatives à l'enseignement postsecondaire, il est clair que la candidate à la chefferie apprécie la

compétence des personnes qui s'occupent du dossier.

Elle préfère ne pas s'exprimer à la place de celles et ceux qui portent la cause du Campus Saint-Jean, «si je faisais des promesses sans faire le travail...» Mais elle est disposée à échanger avec la communauté, «je ne peux pas élaborer de politique sans consultation». Elle indique aussi que c'est une priorité pour «développer» la seule université francophone à l'ouest du Manitoba.

Elle ajoute l'importance d'avoir «accès aux services en français» autant dans le domaine de la santé que dans le domaine juridique. «C'est une province **enthousiasmée** par la francophonie», reflète-t-elle. «Il y a beaucoup de fierté, pas juste pour la langue, mais aussi pour la culture».

L'ALBERTA DOIT S'EXPORTER AUSSI GRÂCE À LA FRANCOPHONIE

Mais sa compréhension de la francophonie va au-delà des frontières de l'Alberta. Leela Aheer voudrait «un comité de personnes francophones en Alberta qui peuvent travailler à Québec, avec les gouvernements municipaux et provinciaux».

Ce projet devrait «créer une amitié» entre ces deux provinces qui connaissent une tension croissante sous le leadership de Kenney. «Je voudrais la même relation avec Ottawa», ajoute-t-elle.

Et ce n'est pas seulement pour la francophonie albertaine, mais bien pour l'ensemble de la province. Elle cite les ressources naturelles des deux provinces qui offrent beaucoup de «similarités».

Finalement, elle espère faire briller «le talent et la fierté» de l'Alberta à l'avenir. ▲

QUESTIONS RAPIDES!

- Du charbon dans les Rocheuses? «Non.»
- La taxe carbone? «Non.»
- Votre artiste francophone préféré? «Francis Cabrel.»
- Une loi pour des services francophones en Alberta? «Oui.»
- Le curriculum pour les écoles francophones doit-il changer ou pas? «Oui.»
- Une personne qui vous inspire dans le monde politique? «Jody Wilson-Raybould.»
- Votre lieu préféré dans la province? «Il y en a beaucoup [...] les places historiques.»
- Trois mots qui vous représentent en politique? «Honnêteté, compétence, transparence.»

Plus d'information :

- Profil de Leela Aheer sur le site web du PCU : t.ly/OMBP
- Loi 81 : t.ly/zggy
- Ressources sur les AAH : t.ly/LVSo

* GLOSSAIRE

ENTHOUSIASMÉ
Rempli de satisfaction, ravi

OYEZ,
OYEZ!

VOUS ÊTES NOS YEUX ET
NOS OREILLES À LEGAL!

POUR LIRE D'AUTRES BELLES HISTOIRES, N'HÉSITÉS PAS
À NOUS CONTACTER À REDACTION@LEFRANCO.AB.CA
ET NOUS PARTAGER VOS TÉMOIGNAGES.



← Grâce à ce cliché d'une maman réconfortant son enfant, Marie-Pierre Castonguay a pu remporter un prix international. Crédit: Courtoisie - Marie-Pierre Castonguay



J'AI UN GRAND FAIBLE POUR LES ENFANTS, JE TROUVE QU'ILS SONT TELLEMENT CANDIDES ET VRAIS»

Marie-Pierre Castonguay

MARIE-PIERRE CASTONGUAY UNE PHOTOPHILE SANS FILTRE

Originaire du Québec, Marie-Pierre Castonguay pose ses objectifs et ses boîtiers en Alberta pour la première fois en 1999. Venue pour l'été, elle est tombée littéralement amoureuse de la province. Après avoir fondé son entreprise de graphisme et de programmation web avec son conjoint, l'artiste décide, en 2020, de se lancer vers sa véritable passion : la photographie.



PORTRAIT

La résidente de Sherwood Park se confie, «c'est en faisant des voyages que la photo a pris de la place dans ma vie. On est tellement entouré de beauté, que ce soit des personnes, des paysages, des édifices, il y a toujours quelque chose qui m'intéresse».

C'est en 2012 que Marie-Pierre a la révélation de sa vie. Avec la naissance de ses enfants, tout bascule. «J'étais contente, car cela m'a donné un coup de pouce pour pratiquer avec des personnes autres que mon conjoint et mes amis», se réjouit la maman. Elle se lance et immortalise ces nouveau-nés et bien d'autres.

«J'ai un grand faible pour les enfants, je trouve qu'ils sont tellement **candides** et vrais», avoue l'artiste. Elle décide alors d'organiser des séances photos pour les familles en studio ou de façon *lifestyle*. Un genre photographique qui met en scène les protagonistes dans des moments de la vie quotidienne.



CHLOÉ LIBERGE
JOURNALISTE



↑ *Réunion matinale* a également remporté le prix du public dans la catégorie «Community» lors de l'exposition virtuelle de Documentary Family Photographers Worldwide (DFP), communauté mondiale de photographes documentaires de familles. Crédit: Courtoisie - Marie-Pierre Castonguay

Les enfants et leurs parents sourient à l'objectif lors de promenades dans le parc, de moments ludiques, etc.

UNE SÉANCE PHOTO FAMILIALE QUI S'AVÈRE PLUS ORIGINALE

Néanmoins, cette façon de faire ne satisfait pas entièrement Marie-Pierre. Elle décide de changer sa façon de travailler et de passer un jour complet au sein d'une famille, en totale immersion. La photographe s'immisce alors dans la vie du foyer pour capturer ces moments intimes. «J'aime voir les vraies interactions, toutes les émotions possibles dans une journée d'une famille», ajoute cette passionnée.

Afin de mettre à l'aise les enfants et les parents devant la caméra, l'artiste prend le temps de les rencontrer avant la séance. Elle essaie alors d'en savoir un peu plus sur leur vie et les questionne. Qu'est-ce qui est le plus important dans leur vie? Quels souvenirs souhaitent-ils se remémorer? Comment interagissent-ils?

De cette façon, lors du reportage, l'ambiance est plus détendue et Marie-Pierre sait ce qu'elle doit capturer. Le mot d'ordre est simple : l'authenticité. Pendant de nombreuses heures, le déclencheur frétille afin d'obtenir le cliché parfait, vrai et spontané. Elle revendique, «les gens essaient d'embellir souvent la réalité sur Instagram ou les réseaux sociaux. Moi, je veux montrer qu'il y a de la beauté dans cette réalité».

UNE RECONNAISSANCE PAR SES PAIRS

Son travail a porté ses fruits puisqu'en décembre dernier, elle remporte le premier prix *Birth and Beyond* dans la catégorie «Family». Une compétition internationale qui met en avant des clichés sur la thématique de la famille, de la naissance à l'enfance, en passant par la maternité.

Son portrait d'une maman qui enlace son fils après que celui-ci ait été victime d'une piqûre de guêpe a fait mouche aux yeux du jury. Marie-Pierre est très fière de cette récompense et espère familiariser le public à ce style photographique, entre portrait et journalisme.



↑ Marie-Pierre Castonguay a remporté plusieurs prix pour la beauté de ses œuvres qui capturent les moments de vie en famille. Crédit: Courtoisie - Marie-Pierre Castonguay

«Quand les gens cherchent à avoir une photo de famille, cela va être plus traditionnel, ils posent bien habillés», explique l'artiste. Elle poursuit, «alors que peu savent que des professionnels peuvent photographier la vraie vie».

LORSQUE LA ROUTINE DEVIENT UNE ŒUVRE D'ART

L'artiste ne compte pas s'arrêter là. Elle travaille actuellement sur un projet qui met en lumière la routine matinale des femmes au cours des âges. «Je photographie 12 modèles féminins, de la naissance jusqu'à presque 100 ans», indique Marie-Pierre. Elle capture alors leur matinée, du lever au petit déjeuner et jusqu'à leur toilette.

Avec cette collection, l'artiste souhaite observer «comment la vie évolue et voir les ressemblances et différences entre les différentes tranches d'âge». L'une de ses photographies, intitulée *Réunion matinale*, a déjà été exposée à Arles, dans le sud de la France, et retransmise en ligne, cet été, lors des *Rencontres de la photographie*.

Ce cliché d'une jeune femme se coiffant tout en assistant à une visioconférence représente ce que Marie-Pierre aime mettre en avant : la beauté de la vie réelle. Elle espère, grâce à ce festival international de photographie annuel dans le sud de la France, faire connaître son travail hors des frontières canadiennes.

Marie-Pierre a aujourd'hui hâte de présenter l'intégralité de son projet de routines matinales au Centre d'arts visuels de l'Alberta (CAVA), situé à Edmonton. Le rendez-vous est pris pour 2023! ▲

Si vous êtes intéressé par le travail de Marie-Pierre Castonguay et souhaitez réserver une séance photo en famille : mariepierrephotography.com

Concours international de photographie basé aux Pays-Bas, Birth and Beyond récompense de nombreux artistes du monde entier. Pour en savoir plus : bb-awards.com

GLOSSAIRE

CANDIDE
Caractère de ce qui est spontané, innocent